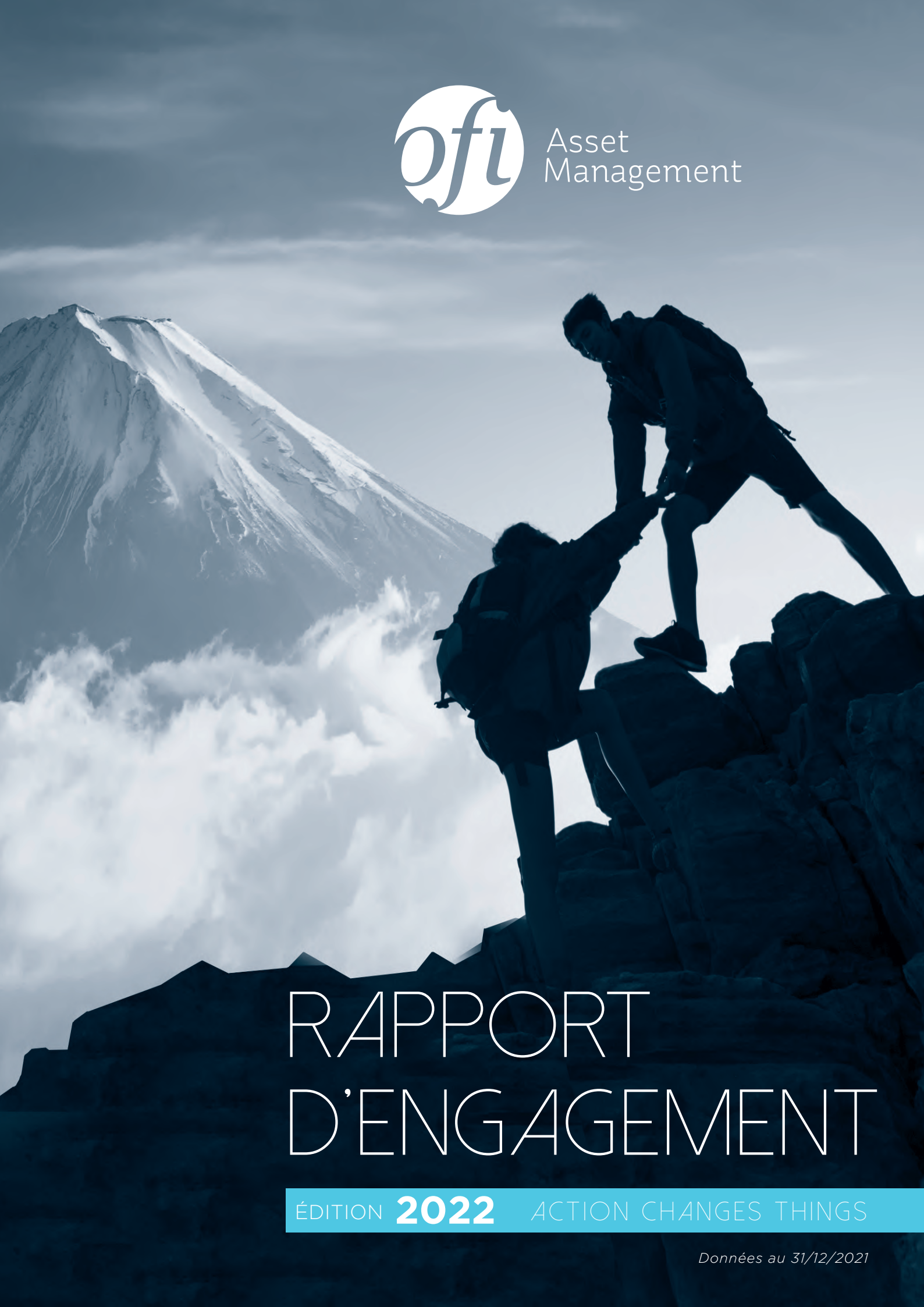




Asset
Management



RAPPORT D'ENGAGEMENT

ÉDITION **2022** ACTION CHANGES THINGS

Données au 31/12/2021

ÉDITO

AGIR EN TOUTE INDÉPENDANCE



L'engagement fait partie intégrante de notre démarche d'investisseur responsable et indépendant.

En tant qu'acteur du financement de l'économie depuis 50 ans, notre responsabilité est d'investir et d'encourager les entreprises participant à la transformation, et qui feront le monde de demain.

Outre la sélection des émetteurs qui composent les fonds ISR (Investissement Socialement Responsable), la mission d'une société de gestion engagée est de pouvoir jouer pleinement son rôle d'actionnaire responsable et de créancier. Cet engagement suppose en particulier de pouvoir exercer en indépendance son pouvoir de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles elle investit.

Fort du soutien de ses propres actionnaires, appartenant au monde mutualiste, OFI AM peut pleinement jouer ce rôle d'actionnaire indépendant et interpeller les entreprises si nécessaire. Notre position nous permet d'exercer un dialogue continu et sincère avec les entreprises, sans fausse complaisance, pour les encourager à participer à la transition.

Pour être un actionnaire influent et pertinent, l'indépendance est facilitatrice.

Ainsi, OFI AM se mobilise régulièrement lors des Assemblées Générales pour inciter les entreprises à adapter leurs modèles face à l'urgence des enjeux et aux objectifs de la transition énergétique, écologique et sociale. OFI AM accorde également une très grande importance aux enjeux sociaux et sociétaux trop souvent ignorés ou négligés.

Notre engagement passe aussi par la mise en œuvre d'initiatives individuelles et collectives pour agir sur les thèmes cruciaux de la protection du climat et de la biodiversité notamment.

Ce rapport illustre, par nos actions, la réalité de notre métier d'investisseur engagé et notre démarche positive et constructive auprès des entreprises, dans l'intérêt et pour l'avenir de l'ensemble des parties prenantes.

Jean-Pierre Grimaud

Directeur Général



SOMMAIRE

UN ACTEUR ENGAGÉ POUR UNE FINANCE RESPONSABLE	4
Définitions et objectifs	9
Notre stratégie et ses répercussions	9
Suivi et traçabilité des engagements et leurs résultats	10
L'année 2021 en chiffres	11
ENGAGEMENTS PAR PILIERS ESG : THÉMATIQUES 2021	14
Pilier « E » : changement climatique et biodiversité	16
Pilier « S » : Pacte mondial et santé de nos aînés	22
Pilier « G » : engagement en amont des Assemblées Générales	25
ENGAGEMENT DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT	28
Gestion Convertibles et Impact : incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques ESG	30
Sélection des OPC : sensibilisation des sociétés de gestion partenaires sur la prise en compte des facteurs de durabilité	32
ENGAGEMENT AVEC LES ACTEURS DE PLACE	34
OFI s'engage pour agir	36
Focus sur quelques participations et partenariats	37
L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2021	40
Principes, organisation et périmètre	42
Exercice du droit de vote	45
Taux d'approbation	45
Nos 8 domaines d'analyse des résolutions	46
ANNEXE	50
Engagements par fonds en 2021 sur l'ensemble de la gamme Responsible Solutions et les fonds dédiés ISR	

The image features a blue-tinted background with silhouettes of two hikers on a mountain peak. One hiker is standing on the right, leaning forward, while the other is on the left, also leaning forward. The sky is filled with soft, white clouds. The text is centered in the middle of the image.

UN ACTEUR
ENGAGÉ POUR
UNE FINANCE
RESPONSABLE

Définitions et objectifs

.....
Notre stratégie et ses répercussions

.....
Suivi et traçabilité des engagements et leurs résultats

.....
L'année 2021 en chiffres



OFI ASSET MANAGEMENT

ACTEUR ENGAGÉ

POUR UNE FINANCE RESPONSABLE

Choisir les acteurs qui créent de la valeur durable pour tous, c'est préparer l'avenir.

Engagé pour une finance responsable depuis 25 ans, OFI Asset Management, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), est une référence de la gestion d'actifs et un des leaders français de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Notre philosophie repose sur la conviction que les entreprises intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives et créent de la valeur sur le long terme. La prise en compte des bonnes pratiques ESG leur permet d'identifier plus aisément les zones de risques mais aussi les meilleures opportunités de développement.

OFI Asset Management a développé une véritable expertise de gestion et des services sur-mesure permettant de définir et mettre en œuvre pour nos clients une politique ISR en adéquation avec leurs valeurs.

“ Engager n'est pas seulement établir un lien avec des acteurs économiques et partager une vue. Pour OFI AM, engager signifie prioriser nos investissements, identifier les opportunités d'avenir et construire une stratégie de long terme. Pour cela, il convient de formaliser un objectif sur une thématique et de le suivre dans le temps, en lien avec les perspectives d'une entreprise. Engager est toujours un acte prospectif : visualiser ce qu'une entreprise peut réaliser dans son écosystème et avec ses parties prenantes pour construire un modèle économique plus inclusif et moins carboné.



Luisa FLOREZ

*Directrice des recherches
en Finance Responsable.*

Pour que cet exercice puisse générer des impacts, tant dans la gestion de portefeuille que dans l'activité des entreprises, OFI AM a décidé d'y associer une démarche d'escalade, c'est-à-dire de matérialiser le fruit de ses échanges avec les émetteurs par un signal incitatif. Nous pouvons ainsi être amenés à co-déposer des résolutions, à modifier les notations ESG des entreprises, à geler un investissement ou à encourager la gestion de portefeuille à accompagner le développement économique d'un acteur engagé. Dans ce rapport, nous expliquons notre démarche, les enjeux et objectifs recherchés, ainsi que les résultats obtenus.

L'engagement ne produit pas toujours des résultats tangibles à court terme, les indicateurs de performance n'évoluent toujours pas aussi rapidement que nous le souhaiterions. C'est le cas de certains engagements climatiques ou des engagements sur la thématique du plastique. Pour autant, même sans résultat immédiat, l'engagement ne sera pas considéré comme un échec, ni comme un acte de « greenwashing ». Nous sommes conscients que pour transitionner vers un monde moins carboné et moins consommateur de plastique, il est d'abord nécessaire de transformer les pratiques et de trouver des alternatives.

Pour cela, avoir des investisseurs qui formulent ces objectifs d'une manière structurée, suivie et objective ne fait que contribuer à une meilleure allocation de capital et surtout à une meilleure compréhension des enjeux de durabilité.



NOTRE POLITIQUE D'ENGAGEMENT



Selon Novethic, « L'engagement actionnarial désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme ».

DÉFINITIONS ET OBJECTIFS

CHEZ OFI AM, L'ENGAGEMENT CONSTITUE UN AXE CENTRAL DE LA STRATÉGIE ISR DU GROUPE. IL EST UN DES FONDEMENTS DE LA RAISON D'ÊTRE DE NOTRE SOCIÉTÉ DE GESTION.

Erigée en 2021, cette raison d'être donne une résonance supplémentaire sur la cohérence, les intentions et les actions d'OFI AM auprès de ses différentes parties prenantes : « **S'engager, investir et innover pour bâtir une finance responsable créatrice de valeur durable dans l'intérêt mutuel des acteurs de la société et des générations futures** ».

Ainsi, l'engagement est un pilier de la culture d'entreprise pour OFI AM et il est le miroir de ses convictions et de ses principes. Il a aussi été sélectionné parmi les **cinq valeurs** du Groupe que sont **l'enthousiasme, l'engagement, la bienveillance, l'audace, et le pragmatisme**.

Engager avec les sociétés nous permet de bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale, de gouvernance d'entreprise et sur les enjeux du développement durable.

Avec ces engagements nos objectifs sont multiples :

- favoriser l'amélioration des pratiques des émetteurs en lien avec les atteintes des parties prenantes ;
- les inciter à communiquer en toute transparence auprès des différentes parties prenantes ;
- les encourager à réduire et maîtriser les risques de dysfonctionnement.

Le cadre et la gouvernance des engagements que nous menons est décrit dans [notre politique d'engagement actionnarial et de vote](#). Ces engagements sont conduits par l'équipe ISR d'OFI AM, une équipe composée de 10 personnes, dont 8 analystes, à fin 2021.

Les échanges réguliers que nous menons dans le cadre de rencontres avec les émetteurs et qui nous **permettent de nous tenir au courant des évolutions** des pratiques et politiques ESG des entreprises, ne sont pas considérés comme des actions d'engagement car ces échanges ne sont pas associés à des d'objectifs ou attentes spécifiques.

A contrario, nos actions d'engagements ont un objectif précis. Elles sont ciblées et menées :

- soit au nom de la société de gestion, à la demande de nos gérants ou de nos clients, et sont conduites dans le cadre de nos politiques d'exclusion, de nos analyses ESG ou de controverses identifiées, ou encore en amont des assemblées générales ;
- soit via des initiatives de place sur des thématiques définies pour lesquelles nous avons un intérêt particulier.

NOTRE STRATÉGIE ET SES RÉPERCUSSIONS

POUR OFI AM, LA RÉUSSITE D'UNE CAMPAGNE D'ENGAGEMENT EST CONDITIONNÉE PAR PLUSIEURS FACTEURS

En premier lieu, la demande d'amélioration des pratiques ESG des sociétés cotées doit reposer sur des réglementations ou standards internationaux, tels que l'Article 29 de la loi énergie climat, le Pacte mondial des Nations Unis, le benchmark Climate Action 100+ ou encore la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD)...

Pour inciter les entreprises à améliorer pratiques et rendre durable leur modèle d'activité, la société de gestion doit aussi prendre en compte des objectifs scientifiquement probants, les spécificités, le contexte sectoriel et/ ou géographique d'activités dans lequel l'entreprise opère.

Lorsque l'engagement cible une transformation importante ou structurelle de l'entreprise il est

préférable de travailler de manière collective avec d'autres sociétés de gestion ou investisseurs institutionnels affichant des objectifs et ambitions similaires.

Enfin, la société de gestion doit avoir un positionnement objectif et indépendant, qui lui permet d'adresser des questions, de voter des résolutions ou d'interroger l'entreprise en toute liberté sans compromettre sa capacité à agir.

Les engagements doivent pouvoir se traduire dans nos décisions de gestion, c'est pourquoi la société a mis en place une procédure d'escalade, qui prévoit différents types de mesures qui peuvent être adoptés en cas de dialogue infructueux. Ainsi la société de gestion peut :

- Communiquer de façon publique sur les objectifs attendus et les résultats non atteints à l'issue de son engagement ;
- Générer un impact sur la gestion de ses portefeuilles en vendant ou gelant la position en question ;
- Attribuer un malus sur la notation ESG de l'entreprise ;
- Déposer une résolution lors de l'assemblée générale de l'émetteur ;
- Participer à une action collective ESG : ces actions se font en partenariat avec des cabinets d'avocats dédiés. OFI AM participe dès lors que l'objectif ciblé par la class action s'inscrit dans les lignes de conduite de notre engagement et notre feuille de route.

De plus, dans le cadre des Assemblées Générales, sur tous les domaines traités par la politique de vote, la société de gestion peut juger nécessaire :

- De dialoguer avec le Conseil de la société ou tout membre de la Direction ;
- De poser une ou plusieurs questions écrites ;
- D'agir avec d'autres actionnaires dans le but de demander une modification de l'ordre du jour ou de déposer une résolution à soumettre au vote des actionnaires ;
- D'ajouter un malus sur la notation ESG en cas de manquement(s) dans la gouvernance de la société à la suite de son assemblée générale, ou dans le cas où un vote contestataire a été exercé plusieurs années de suite sans amélioration notable de la part de la société ;
- De voter négativement des résolutions relatives aux comptes, à la rémunération des dirigeants ou à la nomination des Administrateurs, notamment du Président du Conseil.

SUIVI ET TRAÇABILITÉ DES ENGAGEMENTS ET LEURS RÉSULTATS

LES ACTIONS D'ENGAGEMENT SONT COORDONNÉES PAR UNE RÉFÉRENTE AU SEIN DE L'ÉQUIPE ISR.

Les engagements planifiés, en cours ou effectués par les analystes ISR font l'objet d'un suivi constant et sont répertoriés en tenant compte du contexte de l'engagement (demande de la gestion, demande clients, initiative collective...), des objectifs attendus, des thèmes ou sujets abordés, des contacts établis avec l'entreprise, du degré de réponse et informations communiquées par cette dernière, et des progrès réalisés au fil du temps le cas échéant. Des points d'information réguliers sont organisés avec la gestion sur ces actions.

Si un engagement non convaincant peut impacter négativement nos décisions de gestion, un engagement satisfaisant peut, au contraire, amener les analystes à octroyer un bonus sur la note ESG d'un émetteur si les éléments apportés par ce dernier rendent compte de bonnes pratiques en matière de durabilité.

Les démarches d'engagement sont communiquées de manière périodique à la gestion et elles sont présentées au Comité Finance Responsable d'OFI AM. Cette instance est chargée du pilotage de la stratégie ISR d'OFI AM.



Campagnes d'engagement



En 2021, nous avons réalisé 63 actions d'engagement. Celles-ci proviennent d'initiatives individuelles ou collectives. Nous avons plus spécifiquement engagé avec 53 sociétés. Ainsi nous avons presque doublé le nombre d'actions d'engagement. En effet, celles-ci n'étaient qu'au nombre de 32 pour 23 sociétés en 2020. Certaines sociétés ont été engagées plusieurs fois, ce qui explique le nombre d'engagements supérieurs à celui des entreprises engagées. Il est important de distinguer les actions d'engagement comme étant une sensibilisation des sociétés par l'équipe ISR et les échanges sur les bonnes pratiques en matière de responsabilité, de gouvernement d'entreprise et aux enjeux du développement durable.

Ces statistiques ne prennent ainsi pas en compte le dialogue sur des questions ESG entre les sociétés et nos équipes de gestion ou d'analyse crédit. En effet, ces échanges sont le plus souvent dans le cadre de rencontres avec des courtiers et ne permettent pas une amélioration des pratiques ESG des sociétés.

En 2021, les sociétés engagées étaient essentiellement européennes avec une forte propension de sociétés françaises. Toutefois, l'exposition géographique des engagements s'est diversifiée passant d'une seule société engagée en 2020 hors Europe à 8 sociétés en 2021.

De même, la répartition sectorielle des engagements a permis de couvrir de nouveaux champs d'activité comme les sociétés du secteur de la banque, des médias, de la technologie, de la construction, des biens de consommation et de l'automobile, non couverts en 2020.

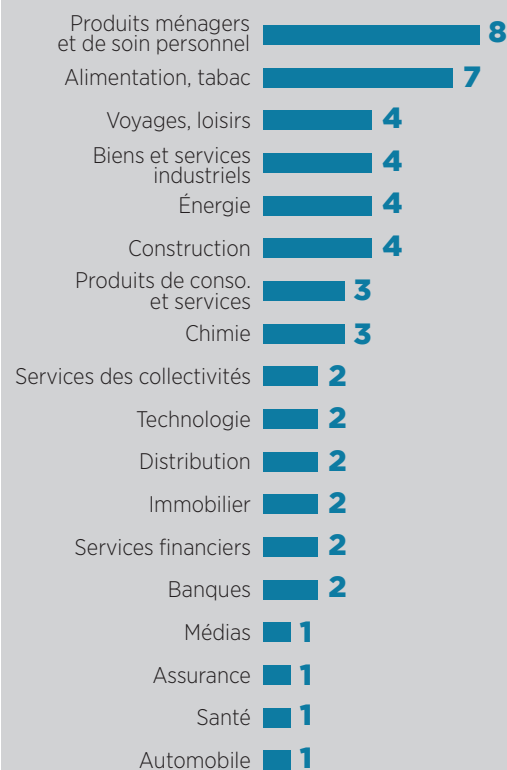
ENGAGEMENTS PAR THÉMATIQUE

Les thématiques de la **biodiversité** et du **changement climatique** ont marqué l'actualité en 2021, avec l'adoption de nouvelles législations ou réglementations (promulgation de la loi française Énergie Climat, Taxonomie verte européenne, SFDR), des décisions de justice comme l'Affaire du Siècle, qui a conduit un tribunal administratif de Paris à condamner l'État Français à réparer les dommages causés à l'environnement par son inaction, et des rendez-vous internationaux marquants à l'instar du Congrès de la nature, organisé en septembre par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille, la réunion préparatoire en octobre de la COP 15 Biodiversité, ou encore la COP 26 sur le Climat qui s'est tenue à Glasgow en novembre. Ceci explique la prépondérance des actions d'engagement sur la thématique environnementale en 2021, dans la continuité de ce qui avait été initié en 2020.

Le dialogue en amont des Assemblées Générales a aussi pris de l'ampleur en 2021 avec, notamment, le dépôt de l'ordre du jour au cours de l'Assemblée Générale de Danone, ainsi que le dialogue sur le « Say On Climate » de Total.

Après les années 2019 et 2020 consacrées à la question du handicap, l'engagement sur la violation des 10 principes du Pacte mondial a participé à renforcer notre prise en compte de la thématique sociale. Il fait suite à la

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



THÈMES D'ENGAGEMENT



DÉFINITION DES TYPES D'ENGAGEMENTS

- **Engagement collectif** : démarche d'engagement réalisée dans le cadre d'une coalition comme FAIRR, Climate Action 100+ et PRI
- **Engagement thématique individuel** : ce sont des campagnes qui s'inscrivent sur une thématique prédéfinie par OFI Asset Management, comme la protection des océans
- **Complément d'analyse ESG** : dialogue avec les entreprises afin de collecter davantage d'informations nécessaires à nos analyses qualitatives ESG et dans une optique d'éclairer les décisions d'investissement
- **Engagement post-controverse** : dialogue ciblé sur les controverses identifiées, les mesures de remédiation mises en place par l'entreprise, la gestion globale des enjeux concernés (droits humains, travail des enfants, travail forcé, corruption, pollution...) dans ses processus managériaux et le suivi des progrès réalisés ou non au fil des ans
- **Politique liée à la stratégie de gestion du fonds** : à partir d'insuffisances clairement identifiées dans le cadre d'une stratégie de gestion, un dialogue est engagé par l'équipe d'analyse ISR pour sensibiliser les entreprises et obtenir une amélioration des pratiques ESG.

mise à jour de notre méthodologie d'évaluation des émetteurs qui agissent en contradiction avec ce référentiel international. Cette thématique est une composante de l'ADN mutualiste d'OFI AM et elle est en ligne avec la nouvelle réglementation européenne Sustainable Finance Disclosure (SFDR) qui compte parmi ces incidences négatives, les violations à ce Pacte.

Le volet social prendra plus d'ampleur dans notre stratégie à l'avenir. Il est l'un des trois axes privilégiés de notre feuille de route de l'engagement 2022, et permettra à OFI AM de dialoguer avec les sociétés sur des enjeux qui reflètent les valeurs mutualistes des actionnaires de la société de gestion.

Enfin, certains engagements couvrent l'ensemble des enjeux ESG. Ceux-ci sont réguliers, dès lors que nous engageons sur des sociétés non-notées dans le cadre d'introduction en bourse (Initial Public Offering – IPO) par exemple. Il peut s'agir aussi d'engagements ayant pour but d'inciter les sociétés à être plus transparentes et mieux communiquer sur l'ensemble de leurs enjeux extra-financiers.

OBJECTIFS DES ENGAGEMENTS

Plus de 56 % des actions d'engagement en 2021 ont eu pour objectif d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG. Il s'agissait de sensibiliser les entreprises sur les meilleures pratiques ESG observées, au sein de leur secteur par exemple, et d'échanger sur les axes d'amélioration possibles.

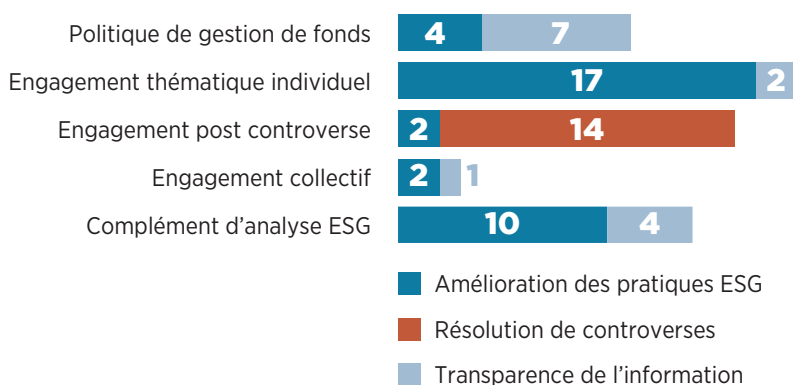
22 % des actions d'engagement visaient à inciter les entreprises à communiquer de façon plus transparente.

Les actions d'engagement ayant pour but de répondre sur la gestion des controverses des sociétés ont représenté 22 % en 2021. Il s'agit pour la plupart d'engagements liés aux controverses observées lors de notre analyse de conformité ou non avec les 10 principes du Pacte mondial, détaillée dans la partie « Pilier S : Pacte mondial et santé de nos aînés ».

Plus des deux tiers des actions d'engagement ont été initiées par OFI AM pour répondre à des politiques liées à la stratégie des fonds, aux engagements post-controverse, mais aussi à l'engagement en amont des Assemblées Générales.

Près d'un quart des actions d'engagement initiées en 2021 l'ont été à la demande clients notamment sur la protection des océans et la pollution plastique. Le reste des actions (5 %) a été mené dans le cadre d'engagements collectifs.

LES OBJECTIFS DES ACTIONS D'ENGAGEMENT



Réponses des sociétés aux engagements



Sur les 63 actions d'engagement initiées en 2021, OFI AM a recueilli 55 réponses favorables de la part des sociétés. Ceci témoigne d'un dialogue constructif, et d'un partage d'information sur les stratégies RSE de ces entreprises.

Toutefois, nos analystes ont observé une plus grande difficulté à entrer en contact avec des sociétés implantées hors d'Europe. Du fait de leur localisation géographique, ces dernières connaissent moins bien la société de gestion et ses actionnaires que les entreprises européennes. Pour certaines sociétés n'ayant pas répondu à nos demandes d'engagement, la société de gestion a décidé de pénaliser leur notation ESG.

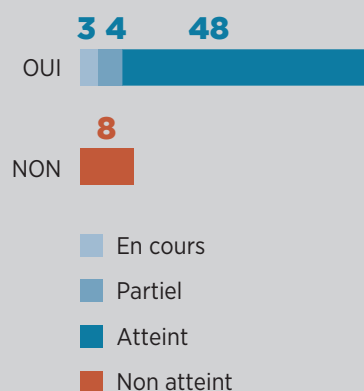
Plus des trois quarts des actions menées (76%) ont atteint leur objectif initial.

Conformément à notre politique d'engagement actionnarial et de vote, certaines actions d'engagement ont entraîné des répercussions sur les décisions de gestion que ce soit de manière positive avec l'attribution d'un bonus sur la note ESG ou, pour les engagements non satisfaisants, des malus sur la note ESG de l'émetteur.

Chaque analyste détermine au cas par cas si l'objectif initial de l'action d'engagement a été atteint. Cela peut être le cas, par exemple, si le dialogue avec l'entreprise a permis d'atteindre une transparence accrue de la stratégie de durabilité de l'entreprise.

Nous continuons d'engager en 2022 sur les entreprises restantes pour lesquelles l'engagement n'a pour le moment pas atteint l'objectif initial.

RÉPONSES ET ATTEINTES DES OBJECTIFS



The background is a dark purple gradient with various abstract elements. At the top left, there is a grid of small squares. Below it, a series of vertical lines with upward-pointing arrows. A large, thick, curved arrow sweeps across the middle. On the right side, there are several horizontal arrows pointing right, and a cluster of arrows pointing outwards from a central point. At the bottom right, there are lines of binary code (0s and 1s).

L'ENGAGEMENT PAR PILIERS ESG : THÉMATIQUES 2021

Pilier « E » : changement climatique et biodiversité

.....

Pilier « S » : Pacte mondial et santé de nos aînés

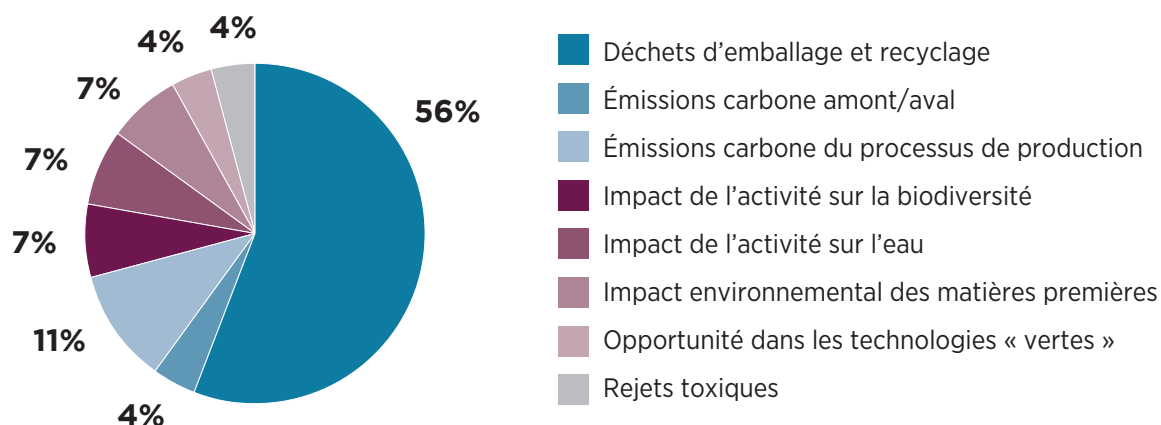
.....

Pilier « G » : engagement en amont
des Assemblées Générales

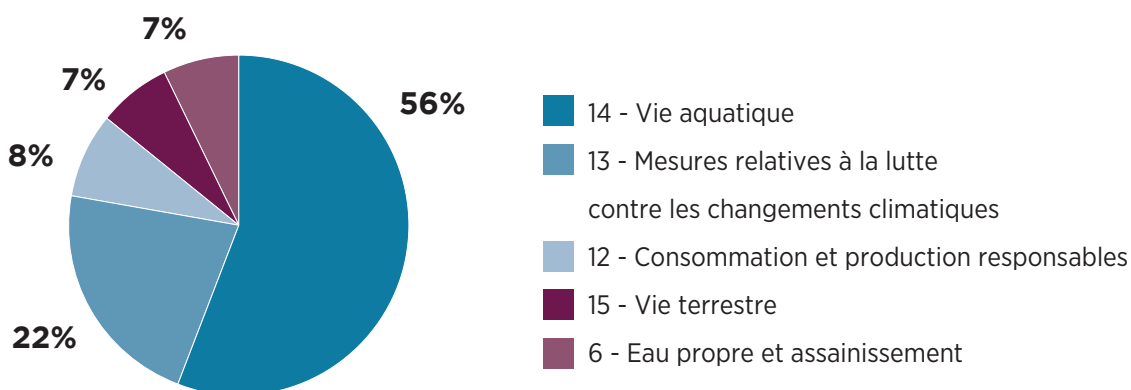
PILIER « E »

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ

Thèmes d'engagement sur l'environnement



ODD liés aux thèmes d'engagement (pilier « E »)



LA BIODIVERSITÉ

Protection des océans et lutte contre les déchets plastiques dans les écosystèmes aquatiques



NOTRE DÉMARCHE

Une campagne de deux ans a été initiée avec notre actionnaire la Macif début 2020 sur la protection des océans et la lutte contre les déchets plastiques.

ENJEUX

Les déchets plastiques s'accumulent dans les océans. Depuis les années 1950, 8,3 milliards de tonnes de plastique ont été produites, c'est le matériau le plus fabriqué par l'homme. Selon WWF, 8 millions de tonnes de plastique sont déversées chaque année dans l'océan, soit l'équivalent d'une cargaison d'un camion d'ordures plastiques - chaque minute. 80 % des déchets marins sont des déchets plastiques d'après le documentaire « BBC Blue Planet II ». Les impacts du plastique sur la biodiversité sont gigantesques : 100 000 mammifères et 1 million d'oiseaux des mers meurent chaque année, piégés, étouffés ou empoisonnés par ces déchets. Près de 700 espèces marines sont menacées par le plastique, dont 17 % sont classées comme espèces menacées ou en danger critique d'après WWF.

La pollution est omniprésente, elle est observée à 10 000 mètres de profondeur dans l'océan sous forme de polychlorobiphényles (PCB) et de microparticules de plastiques indétectables sans microscope, qui proviennent des résidus de lessives (des vêtements synthétiques), de l'usure des freins ou encore de pneus de voitures.

La réalisation des Objectifs 6 (Eau Propre et Assainissement), 12 (Consommation et Production Responsable) et 14 (Vie Aquatique) de Développement Durable d'ici 2030 dépendra de la réduction de la pollution plastique. Outre la mobilisation des États, celle des entreprises est attendue, avec des engagements et des actions précis, concrets et publics. L'enjeu est crucial. En février 2022, la France a accueilli à Brest le « One Ocean Summit », premier sommet de l'histoire entièrement dédié aux Océans, au cours desquelles experts, militants associatifs et personnalités politiques – dont une vingtaine de chefs d'État et de gouvernement – ont échangé sur nombre de sujets. Durant ce sommet, la lutte contre les déchets plastique a été l'un des points où les engagements financiers ont été les plus forts, par l'engagement de plusieurs banques de développement nationales (française, allemande, espagnole), ensemble avec la banque européenne d'investissement, de fournir une enveloppe de 4 milliards d'euros (d'ici à 2025) pour développer l'opération « Clean Oceans Initiative », dont le but est précisément la réduction des pollutions

plastiques en mer⁽¹⁾. Un geste qui démontre une prise de conscience dans le milieu financier car les investisseurs ont effectivement la responsabilité d'interpeller les entreprises et de leur demander de rendre compte de leurs actions pour lutter contre ce fléau.

Sur le plan réglementaire, en France à partir de l'année 2022, l'article 29 de la loi Énergie Climat demande aux investisseurs de publier un reporting sur la mesure de l'empreinte biodiversité et la contribution à la réduction des impacts sur la biodiversité de leurs portefeuilles. Pour cela, il est nécessaire de comprendre les risques et les enjeux liés à l'utilisation du plastique. Le cycle de vie du plastique touche en effet plusieurs thématiques au sein d'un portefeuille d'investissement : de l'utilisation des matières premières naturelles, à la consommation du pétrole et aux impacts négatifs sur la biodiversité.

Plus d'un tiers de la production de plastique est destiné aux emballages, qui sont, pour la plupart, à usage unique, et ont un taux de recyclage très faible, d'environ 40 % en Europe. Mais la pollution plastique ne se limite pas à une mauvaise gestion des déchets : le rejet de microplastiques primaires et secondaires menace aussi la biodiversité.

ACTIONS MENÉES

Nous avons ciblé 20 entreprises issues de secteurs à risque comme l'industrie agro-alimentaire, les fabricants de produits d'entretien et d'hygiène, la distribution, les fabricants de textile, un pneumaticien, la restauration. Notre questionnaire d'engagement était structuré en trois parties :

- Politique et engagement
- Systèmes de management et actions
- Indicateurs de performance et résultats

L'engagement a débuté en 2020. Au mois de mars, nous avons effectué un travail de définition et avons décidé d'élargir l'engagement aux microplastiques, et à tous les milieux aquatiques sur les terres ou en mer. Au mois d'octobre, nous avons procédé à la rédaction des guides d'entretien avec l'aide de l'association « Surfrider Foundation Europe » ainsi qu'à l'établissement définitif des sociétés à engager. Cette association est chargée de la protection et de la mise en valeur des lacs, des rivières, de l'océan, des vagues et du littoral. 15 sociétés sur la liste sont particulièrement exposées aux macro-plastiques et 5 sociétés aux microplastiques.

⁽¹⁾ « Quatre milliards pour la lutte contre la pollution plastique des Océans », in Eurativ 11 février 2022

Sur les 20 émetteurs sollicités entre novembre 2020 et avril 2022, 19 ont accepté d'échanger avec OFI AM. Cette campagne a permis d'identifier les bonnes pratiques de certains émetteurs, mais aussi les difficultés rencontrées par certains, du fait notamment de la polyvalence du plastique et de la difficulté à trouver des alternatives couvrant l'ensemble de ses applications.

Les constats et résultats qui seront publiés dans un rapport spécifique nous incitent à encourager aussi bien les investisseurs et les entreprises à agir davantage. Les conséquences de l'utilisation plastique ne sont pas encore assez bien intégrées dans les évaluations des entreprises réalisées par les marchés financiers. La majorité des sociétés connaissait les risques liés à la pollution plastique. Cependant, certaines ont découvert le thème du microplastique au cours de nos échanges.

Notre échange avait pour objectif de rappeler aux entreprises l'importance de l'enjeu plastique et la gravité de son impact sur la biodiversité, un enjeu de préoccupation croissante chez les investisseurs. Nos échanges avec certains émetteurs ont eu un impact positif sur leur prise de conscience de l'enjeu.

Cet engagement nous a permis de réévaluer la gestion par chaque émetteur de l'enjeu lié à la pollution plastique à travers leurs engagements, les actions mises en place et leurs résultats. Nous avons comparé les notes de notre fournisseur de données aux résultats de notre enquête, et avons procédé à des ajustements positifs ou négatifs sur les notes ESG des émetteurs présentant des appréciations différentes.

EXEMPLE D'ENGAGEMENT : PEPSICO

Nous avons souhaité engager avec les plus gros pollueurs plastiques au monde. Le nom de la société PepsiCo est régulièrement épinglé par les ONG. PepsiCo serait au second rang des sociétés dont les déchets plastiques se retrouvent le plus souvent sur les plages et dans les cours d'eau du monde entier. À la fin de l'année 2021, nous avons eu un entretien avec une responsable de l'équipe de durabilité rattachée à la question des emballages. Ainsi, le groupe s'est fixé des objectifs pour diminuer son exposition : améliorer la recyclabilité du plastique utilisé, augmenter la part de plastique recyclé de ses produits et développer de nouvelles solutions comme SodaStream pour sortir graduellement de l'emballage plastique. PepsiCo s'implique sur la question de la circularité du plastique mais la société admet ne pas trouver d'alternative à son utilisation. La société collabore avec de nombreux acteurs dont ses fournisseurs, et a mis en place des programmes de collecte. In fine, parmi les sociétés de notre panel d'engagement, PepsiCo apparaît comme étant la société qui fait le plus d'efforts de sensibilisation sur l'importance de la circularité des emballages plastiques vis-à-vis de ses consommateurs. Elle a en effet entrepris de nombreuses initiatives : programmes d'éducation dans les écoles sur le recyclage, publicité en partenariat avec National Geographic... Toutefois, les volumes de plastiques achetés par le groupe continuent d'augmenter. Le groupe a annoncé mi-2021 un nouveau plan plus ambitieux sur le plastique .

EXEMPLE D'ENGAGEMENT : MICHELIN

Michelin évoque peu l'exposition au micro-plastique dans sa documentation de référence 2020. Néanmoins, l'échange avec la société a été très constructif, l'entreprise a été la seule société à avoir complété entièrement notre questionnaire. Elle s'est montrée coopérative en mobilisant un panel d'experts pour l'entretien. Nous avons jugé utile d'engager avec cet acteur car la société est très exposée : en effet un pneu est composé pour moitié environ de plastique (caoutchouc synthétique et caoutchouc naturel à peu près à part égale), et lors de l'abrasion de ces pneus, jusqu'à 25 % de leur poids qui se retrouvent sous la forme de microplastiques sur le bord des routes puis dans les sols, et éventuellement dans les cours d'eau puis les océans. Michelin est conscient de son exposition au microplastique et cherche des axes de développement pour y répondre. La société travaille avec le European Tyre & Rubber Manufacturers Association (ETRMA) sur une définition d'une méthode standardisée de mesure de l'abrasion des pneus. L'entreprise doit encore se fixer des objectifs précis pour répondre à cet enjeu. Quelques semaines après notre entretien, Michelin a fait des annonces sur le développement de pneus à partir de plastique recyclé

LE CLIMAT

Lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre



NOTRE DÉMARCHE

Sur le climat, OFI AM privilégie le travail réalisé par des coalitions d'investisseurs pour capitaliser sur l'effet taille et l'expertise développée par certains organismes reconnus dans ce domaine. Ainsi les actions menées en 2021 ont été réalisées dans le cadre de **Climate Action 100+** et du **Carbon Disclosure Project** (CDP).

ENJEUX

Membre actif au sein de l'**IIGCC** (International Investors Group on Climate Change), OFI AM poursuit sa participation à différents groupes de travail, dans un but commun d'améliorer la prise en compte et l'intégration des risques climatiques. La mission de l'IIGCC est de soutenir et de permettre aux grands investisseurs de réaliser des progrès significatifs et réels d'ici 2030 vers un avenir neutre en carbone. L'atteinte de cet objectif s'appuie sur une meilleure allocation des actifs, une gouvernance saine et un engagement auprès des entreprises, des décideurs politiques et des autres investisseurs.

ACTIONS MENÉES

En 2021 OFI AM a poursuivi sa participation à l'initiative « **Climate Action 100+** », lancée en décembre 2017 lors du « One Planet Summit » et coordonnée par les PRI, l'IIGCC, l'AIGCC (Asia Investor Group on Climate Change) et le CERES. Il s'agit de la plus grande initiative mondiale d'engagement des investisseurs sur le changement climatique. Cette initiative qui regroupe près de 700 investisseurs avec 68 000 Mds\$ d'actifs sous gestion, a pour objectif de s'assurer que les 167 entreprises (166 entreprises en 2022) les plus émettrices de GES à travers le monde mettent en œuvre les actions requises pour lutter contre le changement climatique

en ligne avec les Accords de Paris, qui peuvent se traduire autant sur la définition de nouveaux objectifs climatiques, l'amélioration de leur gouvernance sur le changement climatique ou encore le renforcement de la communication.

Au sein de la coalition, OFI AM co-mène l'engagement avec Air Liquide et est en support sur les engagements avec Saint-Gobain et TotalEnergies. Nous considérons qu'au-delà de nos engagements individuels, la participation à ce type d'engagement collectif nous permet d'avoir ensemble un poids et une influence plus importante sur les pratiques des entreprises.

OFI AM maintient également son soutien à la campagne du Carbon Disclosure Project (CDP) dans le cadre de l'initiative Science Based Target (SBTi) visant à inciter les entreprises à accélérer l'adoption d'objectifs pour réduire leurs émissions carbone en ligne avec la science. Cette initiative a pour objectifs de :

- Définir et promouvoir les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions et d'objectifs net zéro en accord avec la science du climat ;
- Fournir une assistance technique et des ressources spécialisées aux entreprises qui fixent des objectifs fondés sur la science et conformes aux dernières données scientifiques sur le climat ;
- Réunir une équipe d'experts pour fournir aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes des objectifs.

Le SBTi est le partenaire principal de la campagne « Business Ambition for 1.5°C », un appel urgent à l'action lancé par une coalition mondiale d'agences des Nations Unies, de dirigeants d'entreprises et de chefs d'industrie, qui mobilise les entreprises pour qu'elles se fixent des objectifs scientifiques de réduction à zéro émission nette de gaz à effet de serre, dans la perspective d'un avenir à 1,5° C.

EXEMPLE D'ENGAGEMENT : AIR LIQUIDE

Au sein de la coalition Climate Action 100+, nous avons engagé à plusieurs reprises avec Air Liquide à partir de novembre 2021. Nous avons pour objectif de les accompagner et de les faire progresser sur leur stratégie de transition énergétique. Les sujets discutés ont porté sur la méthodologie et le périmètre du scope 3 de leurs objectifs climatiques, la capture du CO2, les investissements dans l'efficacité énergétique ou encore l'amélioration de la transparence sur le lobbying en lien avec le climat. La société a répondu positivement à nos questions et a précisé qu'elle allait donner davantage d'information sur son scope 3, en particulier sur la catégorie 11 (utilisation des produits vendus), la société va donner davantage d'information sur les industries concernées, car les différents gaz à effet de serre vendus par le groupe ne sont pas tous réémis dans l'atmosphère (alimentaire et santé). Le groupe va également publier un rapport d'une dizaine de pages sur leur lobbying en Europe et aux États-Unis. En mai 2022, Air Liquide a vu ses objectifs climatiques (well-below 2°C) validés par le Science Based Targets Initiative sur le scope 1 et 2.

LABEL ISR



De nombreux gérants d'OFI AM ont décidé de faire labelliser les fonds dont ils ont la charge. Dans le cadre du label ISR français, ils leur incombent de suivre certains indicateurs de performance. Sur le pilier Environnement, l'indicateur qu'ils ont sélectionné portent sur les émissions financées.

Par émetteur, cette métrique est obtenue en divisant les émissions de GES directes et indirectes (SCOPE 1 + 2) par le passif de la société. Les émissions carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project – soit des données estimées par un prestataire.

La transparence des émetteurs sur la réduction de leurs émissions afin de lutter contre le réchauffement climatique et d'accompagner la transition énergétique est essentielle, c'est pourquoi les actions d'engagements sur cette thématique menées dans le cadre des initiatives Climate 100+ et CDP sont nécessaires.

L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Challenger et sensibiliser les sociétés sur les enjeux des protéines animales



NOTRE DÉMARCHÉ

Depuis son adhésion au FAIRR (Farm Animal Investment Risk and Return) en 2018, OFI AM suit les démarches de l'engagement « Sustainable Protein Engagement ». Ainsi, la société de gestion vient challenger et sensibiliser les entreprises sur les enjeux des protéines animales.

ENJEUX

Le système alimentaire mondial est responsable de près d'un tiers des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et menace l'habitat de près d'un quart des espèces de mammifères restantes. Il est donc essentiel de s'attaquer à l'impact environnemental de la production et de la consommation alimentaires pour limiter le réchauffement et protéger les écosystèmes mondiaux. Le FAIRR, fondé par Jeremy Coller, Président de Coller Capital, est un réseau collaboratif d'investisseurs qui sensibilise aux risques et opportunités ESG induits par l'élevage intensif. Cette initiative met en exergue les enjeux de la production animale intensive pour le système financier ainsi que pour la poursuite des objectifs de développement durable. L'élevage intensif est en effet exposé à des enjeux ESG marqués, notamment sur le plan environnemental (émissions carbone, biodiversité, bien-être animal, utilisation des ressources en eau, déchets et pollutions) et social (qualité et sécurité alimentaire, utilisation des antibiotiques, conditions de travail). L'organisation permet aux investisseurs de participer à des démarches d'engagement sur ces sujets et met à disposition de ses adhérents de l'analyse et de la recherche.

ACTIONS MENÉES

Les quatre premières phases de l'engagement sur les protéines alternatives ont été menées de 2016 à 2020 avec chacune des objectifs distincts :

• **Phase 1 : exploration**

Sensibiliser les entreprises aux enjeux et évaluer leur réflexion actuelle.

• **Phase 2 : collecte d'information**

Clarifier les approches stratégiques des sociétés sur ces sujets.

• **Phase 3 : évaluation des progrès**

Évaluer les progrès de l'entreprise vers l'élaboration d'une stratégie de diversification des protéines et des mesures prises.

• **Phase 4 : amélioration de la transparence**

Demander aux entreprises de publier leur approche stratégique en matière de transition de leur portefeuille de produits vers des produits plus durables.

• **Phase 5 :** en 2021, cette phase a consisté à demander

aux entreprises de prendre des engagements publics. Ces engagements doivent soutenir et permettre une transition alimentaire vers une consommation moindre de protéines animales de meilleure qualité et une consommation accrue de protéines végétales et alternatives. Au cours de l'année, le « Sustainable Protein Engagement » était soutenu par 104 investisseurs représentant 17,7 trillions de dollars sous gestion. 25 sociétés internationales du secteur agroalimentaire ont été engagées. OFI AM a co-signé l'ensemble des lettres d'engagement.

En 2021, les 25 entreprises de l'engagement du FAIRR reconnaissaient l'importance de la diversification des protéines comme un enjeu matériel pour leur activité. Cela contraste fortement avec 2016, où aucune entreprise ne parlait de protéines, et encore moins ne réfléchissait aux opportunités commerciales et climatiques associées aux protéines alternatives.

Début 2022, OFI AM a continué d'accompagner le FAIRR dans le « Sustainable Protein Engagement ». L'équipe d'analyse ISR d'OFI AM a poursuivi l'engagement avec Carrefour et la Groupe Casino.

EXEMPLE D'ENGAGEMENT : CARREFOUR ET LE GROUPE CASINO

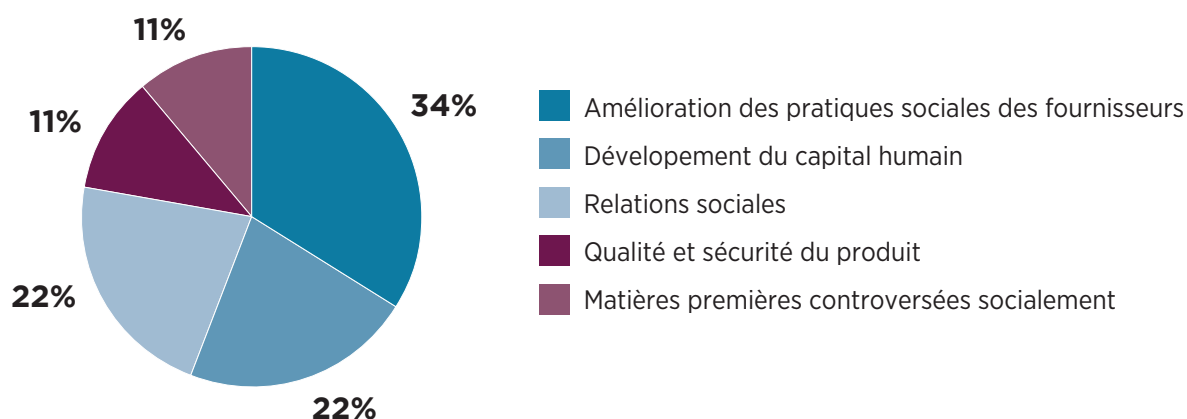
OFI AM a participé à l'initiative d'engagement avec Carrefour et le Groupe Casino. Nous avons déjà contribué dès 2020 à l'engagement avec Carrefour.

Si les deux entreprises commencent à développer des gammes de produits à base de plante (comme Casino Veggie et Monoprix le Végétal en 2021), leur exposition aux protéines animales reste élevée, notamment chez Carrefour. Le Groupe Casino a identifié les protéines alternatives comme étant un levier important de réduction de son Scope 3 dans son rapport annuel. Le groupe doit toutefois communiquer sur son approche stratégique de la transition des protéines. Carrefour, pour sa part, continue de motiver les efforts de diversification de sa gamme par les demandes clients, plus que par une volonté stratégique. Les dialogues avec les entreprises se sont aussi tournés vers la communication publique des objectifs de protéines alternatives dans leur offre et, ce qui reste très rare, d'être transparent sur l'avancement de ces objectifs. L'engagement a aussi permis de sensibiliser les entreprises sur leur reporting TCFD intégrant souvent les émissions Scope 3 de la chaîne d'approvisionnement mais qui est trop rarement public.

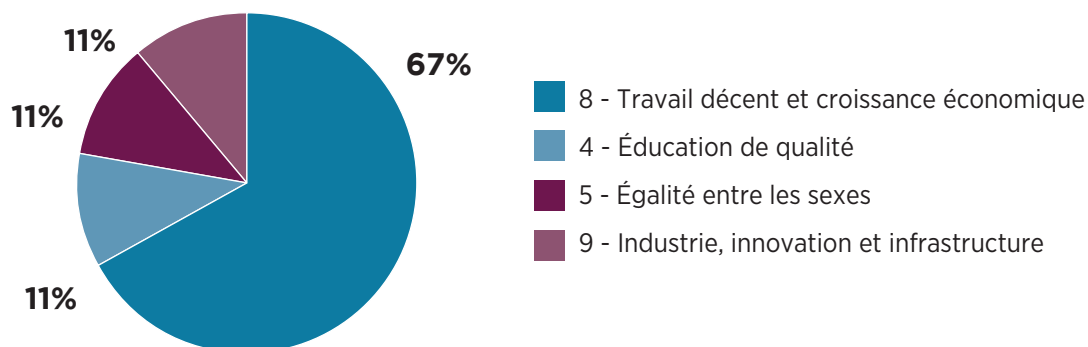
PILIER « S »

PACTE MONDIAL ET SANTÉ DE NOS AINÉS

Thèmes d'engagement sur le social



ODD liés aux thèmes d'engagement (pilier « S »)



LE RESPECT DU PACTE MONDIAL

Respecter, prévenir, remédier



NOTRE DÉMARCHE

En tant qu'investisseur responsable, OFI AM a élaboré une politique d'exclusion et une méthodologie d'analyse afin d'identifier les émetteurs impliqués dans des controverses graves et caractérisées constituant un abus systématique ou flagrant aux Principes du Pacte mondial.

ENJEUX

Le Pacte mondial des Nations Unies est un référentiel international de bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises. Lancée en 2000, cette initiative encourage les entreprises qui y adhèrent à promouvoir et respecter 10 principes relatifs au respect des Droits de l'Homme, des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

ACTIONS MENÉES

L'équipe ISR compare les différentes sources de données et analyse les controverses les plus graves en tenant compte de leur sévérité, de la réponse apportée par les entreprises, notamment les mesures de remédiation, et leur fréquence. À l'issue de cette revue, les émetteurs peuvent être :

- exclus des investissements, si les controverses sont sévères voire très sévères, récurrentes et sans mesures de remédiation adéquates ;
- mis sous « Watch List » lorsqu'ils font face à des risques importants mais ont amorcé des mesures correctrices ;

- acceptés si les controverses ne sont pas suffisamment caractérisées ou si les mesures de remédiation sont appropriées et proportionnelles.



La conformité aux principes du Pacte mondial est l'indicateur de performance ESG sur les Droits Humains suivi par les gérants des fonds ouverts d'OFI AM qui souhaitent obtenir la labellisation

ISR. Parce que les entreprises exclues ou sur « Watch List » sont exposées à des risques réputationnels et juridiques importants, l'équipe ISR, en concertation avec la gestion et l'analyse crédit, a engagé en 2021 avec 12 sociétés, pour les sensibiliser à sa démarche et échanger sur les mesures correctrices et de prévention mises en place depuis l'apparition de ces controverses.

Les entreprises engagées appartiennent à de secteurs variés (Industrie, Finance, Agroalimentaire, Énergie...) et les sujets abordés ont porté sur le devoir de vigilance, la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, le travail des enfants, la prévention des violations des droits sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, la prévention des dommages environnementaux et le respect des droits des populations indigènes, la protection de la biodiversité...

Nous avons pu dialoguer avec 9 des 12 sociétés contactées. Ces échanges ont parfois permis d'échanger nos vues, de compléter et mettre à jour notre analyse avec les éléments d'information recueillis. Certains émetteurs initialement exclus ont été placés sous « Watch List » grâce à ces nouvelles données, d'autres échanges nous ont confortés dans nos analyses.

LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
2. Veiller à pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme
3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi
7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin

LA QUALITÉ DES SOINS DANS LES MAISONS DE RETRAITE

Sensibiliser à la question des soins et des conditions de travail



NOTRE DÉMARCHÉ

En septembre 2021, OFI AM a engagé avec un acteur du secteur des maisons de retraite pour donner suite à la publication en décembre 2020 d'un rapport d'alerte sur ce secteur, par la Fédération syndicale internationale UNI Global Union, appelant les investisseurs à mener une action responsable envers les acteurs de secteur.

ENJEUX

L'engagement, mené d'abord individuellement, a permis de faire le point en toute transparence sur les informations contenues dans ce rapport. Ce rapport mettait en évidence les conditions de gestion de crise liées à la pandémie de la Covid-19 et les risques encourus par les acteurs de ce secteur, en raison notamment d'une combinaison de problème de santé et sécurité des résidents, de sous effectifs du personnel, et de conditions précaires du personnel (de bas salaires, de contrats temporaires), et il dénonçait le modèle économique de certains groupes.

À la suite de ce premier engagement, en lien avec ses valeurs mutualistes et sensible aux questions sociétales que telles que la santé et l'accompagnement de nos aînés, **OFI AM a rejoint en novembre 2021 la coalition d'investisseurs appelant à la responsabilité des acteurs du secteur des maisons de retraite** (Investor Initiative for Responsible Care), en partenariat avec l'UNI.

ACTIONS MENÉES

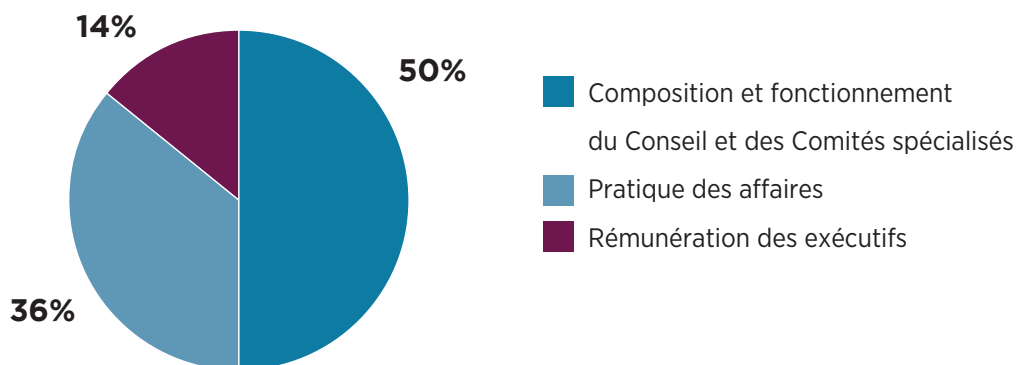
La majorité des engagements liés à cette initiative collective a eu lieu début 2022, notamment à la suite du scandale Orpea et ils se poursuivent. Les questions abordées portent sur la réaction des acteurs concernés directement ou indirectement par cette affaire, les questions de gouvernance, les conditions de travail et de dialogue social des employés, le suivi d'indicateurs clés de performance tels que les taux de rotation de personnel, le nombre d'heures de travail par employés... mais également le suivi des incidents permettant de déceler ou prévenir toute défaillance structurelle dans les soins apportés à nos aînés.



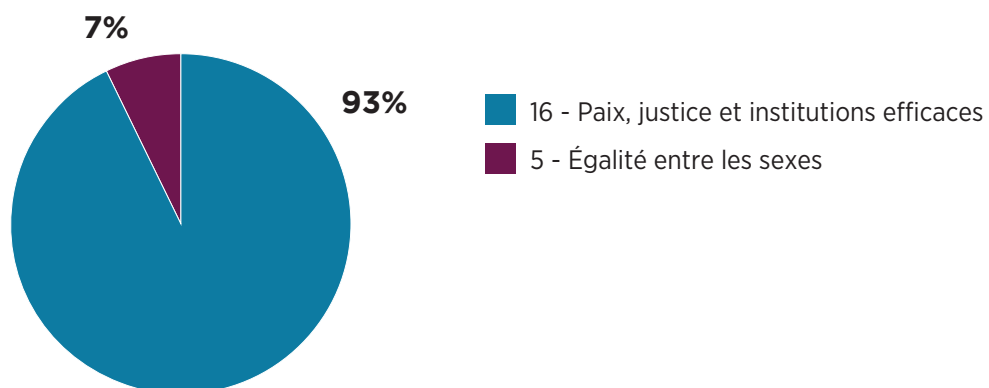
PILIER « G »

ENGAGEMENT EN AMONT DES ASSEMBLÉES

Thèmes d'engagement sur la gouvernance



ODD liés aux thèmes d'engagement (pilier « G »)



Dialoguer en amont des Assemblées Générales



Dans le cadre de son dialogue actionnarial, OFI AM est amené à échanger avec des émetteurs dans lesquels la société de gestion est investie.

NOTRE DÉMARCHE

Le vote et le dialogue constituent des actions clés de notre démarche, dans le souci permanent d'exercer notre rôle de contrôle et d'amélioration de la gouvernance des émetteurs et de contribuer à une meilleure responsabilisation des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Ainsi, dans le cadre de son dialogue actionnarial, OFI AM est amené à échanger avec des émetteurs dans lesquels la société de gestion est investie.

Le dialogue est au cœur de notre démarche d'évaluation de la gouvernance des sociétés et prend une importance spécifique en amont des assemblées générales annuelles. Tout échange a pour but d'analyser et de dialoguer sur la base des futures résolutions soumises au vote et de les confronter aux principes de notre politique de vote.

Le dialogue doit nous aider à mieux remplir notre rôle d'actionnaire éclairé. Cette démarche s'inscrit aussi plus globalement dans notre philosophie d'engagement qui vise à influencer le comportement des entreprises. Par une plus grande sensibilisation aux bonnes pratiques, nous voulons les aider à progresser en continu.

ENJEUX

La crise sanitaire de la Covid-19 a eu un fort impact sur la conduite des Assemblées Générales. Le dialogue entre les entreprises et les actionnaires a été rendu plus difficile du fait de l'organisation souvent à huis clos des Assemblées Générales. Contrairement à 2020, OFI AM a rencontré moins de difficulté cette année à participer aux Assemblées Générales. Celles-ci étaient plus souvent retransmises en direct. Les

entreprises ont fait leur possible pour permettre de poser des questions en amont des assemblées et généraliser le vote à distance. OFI AM s'est efforcé tout au long de l'année de conserver son dialogue actionnarial avec les entreprises dans un contexte particulier.

ACTIONS MENÉES

Ce dialogue actionnarial direct entre OFI AM et les entreprises cotées peut relever de l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

De manière générale, le dialogue permet d'inciter les entreprises à adopter les meilleures pratiques sur plusieurs volets :

- La composition, l'indépendance, la diversité, la féminisation et l'expertise du conseil et comités spécialisés et notamment la mise en place d'un Comité RSE ;
- La transparence, la structure et les montants totaux de la rémunération des dirigeants, notamment l'intégration de critères extra-financiers vérifiables dans les rémunérations variables ;
- L'indépendance des Commissaires aux Comptes.

OFI AM est également attentif aux réponses des entreprises qui font face à des contestations importantes. Nous menons un dialogue actif pour expliquer nos orientations de vote en Assemblées Générales, ainsi que notre politique de vote.

OFI AM peut dialoguer avec les entreprises quelques semaines avant les Assemblées Générales des différentes résolutions déposées inscrites à l'ordre du jour. Cela permet d'approfondir des résolutions spécifiques portant entre autres sur des enjeux environnementaux et sociaux comme les « Say On Climate ».

EXEMPLE D'ENGAGEMENT : TOTALENERGIES

En 2021, pour la première année, OFI AM a voté sur les politiques climat (« Say On Climate ») des entreprises de ses portefeuilles. Cela a notamment été le cas de la résolution « Say On Climate » (résolution 14) de TotalEnergies qui a proposé au vote à son Assemblée Générale du 28 mai 2021) les ambitions et les objectifs en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone. L'équipe d'analyse ESG a rencontré le responsable relations investisseurs sur les questions ESG en amont de l'Assemblée Générale pour mieux comprendre le plan climat du groupe et expliquer en retour nos orientations de vote. Celles-ci ont été explicitées dans un communiqué sur notre site internet ([lire ici](#)).

EXEMPLE D'ENGAGEMENT : DANONE

À la suite de la crise de gouvernance de Danone en mars 2021 et le départ de l'ancien PDG, Emmanuel Faber, OFI AM ainsi que quatre autres investisseurs minoritaires ont déposé un point à l'ordre du jour pour que les administrateurs donnent leur avis sur :

- La vision stratégique pour le groupe et notamment son avis quant au plan « Local First » et à ses développements en termes économiques et sociaux ;
- La position sur le maintien du statut d'entreprise à mission ;
- Leur approche des sujets environnementaux et les moyens à mettre en œuvre pour que le groupe puisse atteindre les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 ;
- Leur opinion quant à l'organisation de la gouvernance de la société et plus précisément sur la nécessaire pérennité de séparer les pouvoirs de direction.

L'objectif de ce point à l'ordre du jour non votable était de permettre à chaque administrateur de s'exprimer individuellement sur sa vision stratégique pour le groupe, en développant notamment son apport personnel sur les questions environnementales et son approche pour l'organisation d'une gouvernance équilibrée. Cette initiative cherchait à re-crée du dialogue avec les administrateurs et les actionnaires du groupe.

En amont de l'Assemblée Générale, nous avons rencontré le Secrétaire Général du groupe pour discuter des motivations de notre demande et comprendre les évolutions de gouvernance attendue.

Nous avons notamment précisé notre demande, et il a été décidé que pour respecter le principe de collégialité du Conseil, que seuls les administrateurs dont la nomination et ou le renouvellement en Assemblée Générale prennent la parole.

Au cours de l'Assemblée Générale, trois administrateurs ont pris la parole sur les sujets d'entreprise à mission, environnementaux et de gouvernance. De plus, le président a évoqué l'engagement du Conseil à poursuivre la stratégie du plan « Local First » et de se concentrer sur le recrutement en cours du Directeur Général. En 2022, OFI AM a continué d'engager avec Danone sur la composition du Conseil d'Administration.

LABEL ISR



Le label ISR préconise d'effectuer des actions d'engagements en lien avec les indicateurs de performance ESG des émetteurs sectionnés au niveau du fonds.

En matière de gouvernance, l'indicateur suivi par les gérants des fonds éligibles au label est le taux de membres indépendants au sein des Conseil d'Administration. Pour pouvoir être qualifié de « membre libre de conflits d'intérêts », ou bien, « membre indépendant » ou encore « membre libre d'intérêts », le membre du

Conseil ne doit pas se trouver dans une situation susceptible d'altérer son indépendance de jugement ou le placer dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

La définition retenue par OFI AM est précisée dans sa politique d'engagement actionnarial et de vote. En 2021, les analystes ISR d'OFI AM ont abordé cette question de l'indépendance des administrateurs à l'occasion d'engagements menés en amont des Assemblées Générales des émetteurs suivants : Total, Scor, Evonik, ITM Entreprise, Primary Health Properties, Ekopak et Danone.

Durant ces engagements en amont des Assemblées Générales, la question de la féminisation des Conseils d'Administration a parfois été abordée avec les émetteurs démontrant un faible taux de représentativité féminine. Le taux de femmes au sein des Conseils est l'indicateur sur le pilier social qui est suivi pour les fonds éligibles au label ISR.

The background is a solid dark red color. It features several faint, light red arrows of varying sizes and orientations, all pointing generally upwards and to the right, creating a sense of growth and progress.

L'ENGAGEMENT DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Gestion Convertibles et Impact :
incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques ESG

Sélection des OPC : sensibilisation des sociétés
de gestion partenaires sur la prise en compte
des facteurs de durabilité

Gestion Convertibles et Impact : inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG



OFI Asset Management instaure un dialogue approfondi avec les entreprises dans lesquelles elle pourrait investir afin de confirmer ses choix d'investissement. Ce dialogue vise à sensibiliser les entreprises « à faible performance ESG » aux bonnes pratiques en matière de responsabilité d'entreprise et de durabilité dans une perspective d'amélioration continue.

EN GESTION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Depuis 2016, OFI Asset Management a défini une politique d'engagement spécifique à la gestion de fonds d'obligations convertibles.

L'objectif de cette démarche est d'accompagner les émetteurs de la zone EMEA dans la mise en place d'améliorations de leurs politiques ESG.

Les émetteurs avec lesquels OFI Asset Management s'engage sont ceux dont la note ISR est la plus faible (catégorie ISR « Sous surveillance »). Sans amélioration des pratiques ESG de ces émetteurs ni de leur catégorie, leurs titres devront être vendus par le fonds sous 4 mois.

En collaboration avec la gestion, l'équipe d'analyse ISR identifie les enjeux les plus matériels et les axes d'amélioration de l'émetteur, et établit un plan d'actions. Les résultats des dialogues sont publiés lors des comités trimestriels et dans les rapports annuels de nos fonds, disponibles sur notre site internet.

EXEMPLES D'ENGAGEMENT

SHOP APOTHEKE

À la suite de la dégradation en catégorie sous surveillance de Shop Apotheke, nous avons contacté les équipes RSE pour un échange en octobre 2021. Le groupe a rapidement développé des axes stratégiques RSE correspondant avec ses enjeux ESG les plus matériels. Des politiques sont en place, la transparence sur les critères extra-financiers s'améliore et l'exigence des objectifs se développe. La note ESG de Shop Apotheke s'est améliorée. Le fonctionnement de la société est stable, nous avons acté la fin d'engagement pour cette valeur.

BE SEMICONDUCTOR

En novembre 2021, nous avons pu échanger avec Be Semiconductor sur le volet social, environnemental et surtout gouvernance. Le point principal concernait la gouvernance où le taux de vote d'opposition aux rémunérations du Directeur Général dépassait 45 % depuis deux ans. L'entreprise justifiait cette pratique par une forte concurrence des cadres dirigeants au sein du secteur et en contrepartie un taux de redistribution élevé des bénéfices aux actionnaires. Nous avons estimé que les arguments de l'entreprise ne permettaient pas un ajustement de sa note ESG.

Notre fonds « **OFI Fund - RS Act4 Positive Economy** » (ex « **OFI Fund - RS European Equity Positive Economy** ») a pour mission de « soutenir l'économie positive pour investir dans la croissance vertueuse et viser un impact social et environnemental en s'alignant sur les Objectifs du Développement Durable ». « Le fonds répond à une attente de plus en plus forte, celle de donner du sens à l'investissement en soutenant des entreprises utiles et engagées dont les impacts sont tangibles et mesurables », selon Béryll Bouvier Di Nota, gérante du fonds.

Le portefeuille est construit en identifiant de façon pro-active des entreprises de différentes tailles, qui contribuent de façon positive et mesurable aux thématiques de l'économie positive, c'est-à-dire les entreprises qui apportent une contribution positive aux enjeux sociétaux actuels. Le fonds se concentre à ce titre autour de **quatre grandes thématiques : la transition énergétique, la préservation des ressources naturelles, la santé et le bien-être, et le renforcement de la sécurité**. Il vise à sélectionner des acteurs en croissance et innovants. La mesure de l'impact est au cœur de la construction du portefeuille.

Dans le cadre de la gestion du fonds, le dialogue avec les sociétés est clé. Des demandes ad-hoc d'informations ESG et d'impact sont fréquentes auprès des sociétés afin de compléter les informations publiées lorsque ces dernières sont incomplètes ou nécessitent des indications complémentaires.

Outres ces demandes, des démarches d'engagements sont menées. **Depuis la création du fonds, en 2018, nous engageons le dialogue sur des points ESG avec des émetteurs dans lesquels le fonds est investi**. Le suivi des engagements est effectué en comités mensuels. En raison de la présence de quelques sociétés de petites et moyennes capitalisations dans le fonds, ce dialogue prend d'autant plus d'importance qu'un manque fréquent de communication sur la performance extra-financière est constaté pour ce profil d'entreprises. Or, l'évaluation ESG réalisée par les analystes se fonde en grande partie sur des informations publiques.

EXEMPLE D'ENGAGEMENT

EKOPAK

En 2021, nous avons pris la décision d'engager avec la société Ekopak, groupe belge spécialisé dans le traitement des eaux usées industrielles. Selon notre analyse ESG, Ekopak était en retard par rapport à ses pairs de secteur dans la gestion de certains enjeux comme les émissions carbone et la sécurité et qualité des produits. Nous avons rencontré le directeur général du groupe, la directrice financière, et l'administratrice indépendante spécialiste ESG pour échanger sur les sujets suivants :

- Calcul des émissions de CO2 : Ekopak affiche la volonté d'être neutre en émissions carbone, et est neutre en carbone sur son site principal. L'entreprise projette de calculer les émissions évitées grâce à la récupération de chaleur sur le site de leurs clients. Mais Ekopak aura besoin de l'accord du client pour communiquer sur ce projet.
- Gestion de l'eau : l'entreprise utilise très peu d'eau. Elle couvre sa consommation avec la récupération d'eau de pluie. Cependant, pour publier un pourcentage annuel de réduction de la consommation d'eau et des rejets d'eaux usées de ses clients, elle aura besoin de l'accord de chaque client.
- Exposition aux produits chimiques : cette exposition n'est pas importante. L'entreprise souhaite prochainement communiquer sur le nombre de produits utilisés par million de m³ d'eau recyclée.
- Gouvernance : la société cherche toujours à améliorer les contre-pouvoirs au sein du Conseil d'Administration et à recruter un troisième administrateur indépendant. Ekopak a finalisé son code de durabilité, qui a été présenté en Conseil d'Administration en septembre 2021. Les indicateurs clés de performance de l'émetteur seront présentés dans le rapport annuel 2021.

Interroger l'entreprise sur sa stratégie RSE et ses différents enjeux ESG identifiés nous a permis de mieux apprécier son évaluation extra-financière et a permis de l'encourager à améliorer sa transparence sur ses enjeux et indicateurs extra-financiers.

EXEMPLE D'ENGAGEMENT

BIO-UV

Nous avons débuté notre engagement avec Bio-UV, entreprise spécialisée dans les technologies de traitement et de désinfection de l'eau sans produit chimique, dès 2018 et avons dialogué de nouveau en 2021. Cet engagement pluriannuel portait à la fois sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En 2018, nos questions portaient sur les mesures de prévention de la corruption en raison de l'exposition géographique dans des pays dits « sensibles », le bénéfice environnemental des produits et services de l'entreprise ainsi que les impacts environnementaux négatifs associés, les moyens alloués à la gestion des installations classées et sur la politique de rétention des talents.

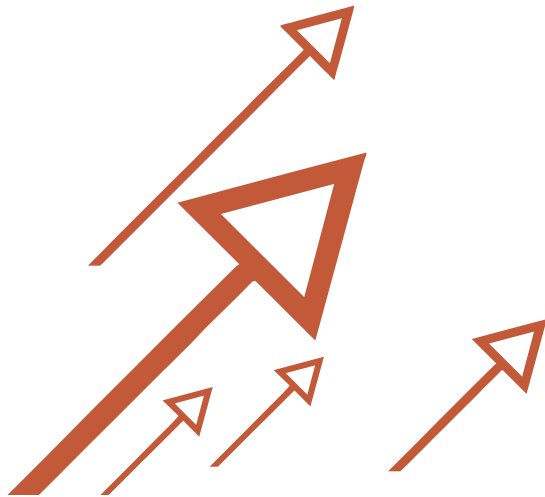
En 2021, nous avons échangé sur les mêmes thématiques ESG et avons pu constater les progrès avec la mise en place d'un Comité d'audit, l'introduction d'un code éthique dès 2019 ainsi qu'une amélioration des pratiques sociales pour la rétention des talents et d'amélioration de la qualité de vie au travail. Par ailleurs, dans le cadre du rapport d'impact du fonds OFI Fund - RS Act4 Positive Economy, nous avons évalué et validé les données et reporté la contribution positive de leurs solutions en matière de volumes d'eaux retraitées tant au niveau des systèmes terrestres (piscines) que des systèmes maritimes (eaux de ballast des navires) ainsi que le volume de produits chimiques évités (chlore, chloramine) grâce à la technologie utilisée des ultra-violets.

Sélection des OPC : sensibilisation des sociétés de gestion partenaires sur la prise en compte des facteurs de durabilité



OFI Asset Management participe à l'amélioration des pratiques des sociétés de gestion par le biais de son activité d'analyse et sélection des OPC. Annuellement, OFI Asset Management interroge ses sociétés de gestion partenaires sur la prise en compte des critères ESG et leur démarche ISR. L'équipe de sélection OPC a fait le choix de mener un dialogue étroit avec les sociétés de gestion les moins avancées dans ce domaine.

Au fil des ans, le questionnaire de Due Diligence s'est enrichi et les réponses font l'objet d'une notation extra-financière. Les plus récentes modifications ont concerné la taxonomie, la politique climat, le calcul d'empreinte carbone, l'égalité hommes-femmes, la contribution aux ODD et les démarches entreprises pour la publication des rapport dits « article 29 », conformément aux exigences de la Loi Énergie Climat (LEC) en France. **À ce jour, nous évaluons plus de 100 sociétés de gestion dans le monde.**



1 - POLITIQUE ET STRATÉGIE ESG

Sur un univers de 110 sociétés de gestion sélectionnées,
75 % sont signataires des PRI.

2 - RECHERCHE ISR

Analyse des moyens humains et financiers
dédiés à la recherche ISR

3 - MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE

Analyse de la mise en place et formalisation des politiques
d'exclusion, de vote et d'engagement.

4 - ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

Offre de produits et efforts en matière de lutte
contre le réchauffement climatique.

5 - GOUVERNANCE

Partenariats universitaires et scientifiques,
participations associatives, contribution
aux Objectifs du Développement Durable.

6 - APPRÉCIATION GÉNÉRALE

**L'évaluation des
critères de prise
en compte des
enjeux ESG par les
sociétés de gestion
partenaires
comprend**

**6 grandes
catégories**

The background is a solid blue color with a complex, abstract digital pattern. It features a grid of light blue lines that curves and warps, creating a sense of depth and movement. There are also several bright, glowing light trails or streaks that sweep across the scene, adding a dynamic and futuristic feel. The overall aesthetic is clean, modern, and tech-oriented.

ENGAGEMENT
AVEC LES ACTEURS
DE PLACE

OFI s'engage pour agir

.....
Focus sur quelques participations et partenariats



OFI S'ENGAGE POUR AGIR



Depuis la mise en place de sa stratégie d'investissement responsable en 2008, OFI AM a rejoint de nombreuses initiatives collectives pour échanger avec les acteurs de place sur les sujets de durabilité, et agir collectivement.

Ces engagements collectifs et collaboratifs constituent des plateformes de partage d'expérience. Ils nous offrent également l'opportunité de renforcer notre expertise lorsque nous participons à des groupes de travail, et nous permettent d'agir plus efficacement, notamment quand des changements

structurels sont attendus de la part d'émetteurs sur une thématique ou au sein d'un secteur donné.

Depuis son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable en janvier 2008 (UNPRI), OFI AM a rejoint une vingtaine d'initiatives de place sur des thématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance.

OFI AM prend part à des initiatives de place, en tant que signataire, membre, soutien ou participant actif.

Adhésion et participation à des initiatives de place

PRI (Principles for Responsible Investment)

TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)

OBSERVATOIRE DE LA FINANCE DURABLE

CDP (Carbon Disclosure Project)

IIGCC (Institutional Organization of Securities Commissions)

CLIMATE ACTION 100+

AFG (Association Française de Gestion financière)

FIR (Forum de l'Investissement Responsable)

EUROSIF (via FIR)

TRANSPARENCY INTERNATIONAL

AVICENN

EMLYON

FAIRR (Fair Animal Investment Risk and Return)

ACCESS TO MEDICINE INDEX

TFFP (Tobacco Free Finance Pledge)

SUSTAINABLE BLUE FINANCE INITIATIVE

EUROPEAN ALLIANCE FOR GREEN RECOVERY

INVESTOR INITIATIVE FOR RESPONSIBLE CARE



QUELQUES PARTICIPATIONS ET PARTENARIATS

FOCUS



Un lien étroit avec l'Association Française de la Gestion financière (AFG)

L'équipe d'analyse ISR d'OFI AM participe aux travaux des Comités Investissement Responsable et Gouvernement d'entreprise de l'AFG.



La référente Gouvernance de l'équipe ISR participe chaque mois au Comité Gouvernement d'entreprise de l'AFG. Ce Comité permet aux professionnels des sociétés de gestion françaises d'échanger sur les sujets relatifs aux Assemblées Générales françaises. Chaque année, le Comité émet des « recommandations sur le gouvernement d'entreprise » pour suggérer un socle de bonnes pratiques de gouvernance auprès des sociétés cotées. Le Comité fait aussi une revue régulière du bilan des votes des Assemblées Générales sur les sociétés du SBF 120. Ces éléments sont utilisés comme benchmark pour qualifier les résultats de notre politique de vote et identifier des axes d'amélioration de nos pratiques.



OFI AM soutient les initiatives du FIR et participe à certains de ses travaux

Le FIR regroupe des gestionnaires de fonds, des investisseurs, des spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, des consultants, des syndicalistes, des universitaires et des citoyens. Leur préoccupation commune est de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable et de faire en sorte que davantage d'investissements intègrent les problématiques de cohésion sociale et de développement durable.

Dans le cadre de sa gestion à impact (Gamme « Act4 »), OFI AM a participé au groupe de travail sur l'investissement à impact mené par le FIR et France Invest en 2020, qui ont conduit à la publication en mars 2021 du cahier « Investissement à impact : une définition exigeante pour le coté et le non coté ».

Ce cahier présente les neuf caractéristiques que la société de gestion d'un fonds à impact devrait présenter, organisés autour des trois notions clés : Intentionnalité (thèse d'impact, démarche d'impact, gouvernance adaptée), Additionnalité (intégration au processus d'investissement, horizon d'investissement, engagement), Mesurabilité (indicateurs de mesure d'impact, reporting d'impact, alignement des intérêts financiers avec la démarche).

En 2021, OFI AM a rejoint un nouveau groupe de travail sur le thème de l'entreprise à mission. Ce groupe de travail est mené par le FIR en partenariat avec la chaire « théorie de l'entreprise » de Mines Paris. La réflexion porte sur l'interaction de la « mission » dans le champ de l'investissement à impact et les évolutions qu'elle pourrait générer à deux niveaux : investir dans une entreprise à mission et être un investisseur à mission. Ce groupe de travail réunit des institutionnels, sociétés de gestion du monde du coté et non coté et son travail se poursuit en 2022.

Approfondir notre expertise **gouvernance** avec **l'IFGE/EMLyon Business School**

Signé en 2017 entre OFI AM et le centre de recherche de l'EMLyon Business School - l'Institut Français de Gouvernement d'Entreprise (IFGE) - ce partenariat spécifique dédié à la recherche a pour objectif d'établir un modèle et des outils d'évaluation autour du lien existant entre gouvernance raisonnable (connaissance et prise en compte de la réalité du travail) et performance de l'entreprise. Il s'est achevé en septembre 2021.

Pour OFI AM, la gouvernance des entreprises constitue un élément clé de leur performance. C'est pourquoi nous en faisons un critère majeur de notre méthodologie d'évaluation extra-financière (critères ESG). L'engagement d'OFI AM auprès des équipes de chercheurs de l'IFGE constitue un axe de réflexion stratégiquement majeur et nous tient à cœur d'approfondir en permanence notre expertise sur les sujets de gouvernance.

Nous partageons avec l'IFGE une vision commune : **c'est le travail qui crée la valeur**. Or, la valorisation des entreprises ne prend souvent en compte que des critères financiers (rendement, productivité). Une large part de la réalité des sociétés et de leur potentiel de croissance échappent ainsi à l'observateur.

La question du travail est pourtant déterminante, notamment dans la manière dont il est pris en compte (ou non) au niveau des instances de gouvernance de l'entreprise. C'est à partir de cette problématique centrale que le programme de recherche a été organisé. Les travaux de recherche ont été assurés par M. Sébastien Winston doctorant de l'IFGE, sous la conduite du professeur Pierre-Yves Gomez, fondateur et Directeur de l'IFGE.

La problématique de la thèse a été axée sur la notion d'attention portée au travail par les administrateurs : comment peuvent-ils intégrer la question du travail dans leur prise de parole ? Il s'agit d'une recherche novatrice, la première du genre dans le monde aca-

démique à aborder la question de la prise en compte du travail sous cet angle.

Cette question a été définie et approfondie lors des rencontres bi-annuelles associant les chercheurs et des collaborateurs d'OFI AM. Pour cerner le problème, trois grandes études empiriques ont été menées pour préciser comment les membres de Conseils d'administration peuvent s'emparer de la question : (i) en utilisant des indicateurs ; (ii) en s'appuyant sur la manière d'entreprise témoigne de la considération qu'elle porte au travail notamment dans ses rapports d'activité ; (iii) en les portant lors des discussions durant les Conseils.

Un état des lieux des indicateurs disponibles sur l'évaluation du travail

En 2017-2018 a été menée une analyse qualitative de plus de 650 ratios faisant référence au travail et à sa gestion et actuellement utilisés par des agences de notation et d'évaluation d'entreprise. Les résultats de la classification dessinent quatre « profils » d'indicateurs : (i) gestion de l'hygiène et de la sécurité ; (ii) gouvernance interne/externe de la responsabilité sociale ; (iii) actions pour la diversité et la non-discrimination ; (iv) communication interne sur l'éthique au travail (travail forcé, travail des enfants). Nous constatons une prépondérance des sujets d'hygiène et de sécurité (56 % au sein du



domaine de la gestion des ressources humaines) et un intérêt marqué pour les questions de diversité, d'égalité et de non-discrimination (86 % des enjeux transversaux). Le contenu du travail, son intensité et sa dimension stratégique échappent largement à ces indicateurs.

Analyse de la communication des entreprises

Une analyse qualitative et quantitative des rapports annuels d'activités de 40 entreprises sur une période de 10 ans a été effectuée entre 2018 et 2020. L'objet était de mettre en évidence comment les entreprises parlent du travail quand elles se présentent à leurs parties prenantes en supposant que cela reflète la manière dont leur conseil d'administration, promoteur du rapport d'annuel, est attentif à la question. L'analyse lexicale de milliers de pages de rapport met en évidence des catégories de discours qui présentent le travail : (i) sous l'angle du lien avec la gestion et la gouvernance (participation des salariés, politiques de rémunération et d'intéressement...) ; (ii) sous l'angle des contraintes liées au travail et de la manière de les surmonter (turnover, QVT, maladies professionnelles) ; (iii) sous l'angle des compétences et du développement des collaborateurs (recrutement, formation, déploiement de savoir-faire). Ces discours esquissent des manières de se représenter le travail et donc l'angle d'attention qu'un conseil est supposé devoir lui porter.

Analyse de la mise à l'ordre du jour de questions portant sur le travail

40 entretiens réalisés auprès d'Administrateurs et d'Administratrices d'entreprises de toutes tailles entre septembre 2020 et juin 2021. Ces entretiens de 1h à 2h chacun ont eu pour objet de comprendre comment un membre de Conseil aborde et met à l'agenda une question concernant le travail dans l'entreprise selon ses convictions, ses expériences ou ses intérêts. La retranscription et le traitement de ces entretiens permet de mettre en évidence des profils d'administrateurs selon (i) leur appétence personnelle et idéologique à la question du travail ; (ii) leurs formations et leurs expériences passées.

Finalisation de la recherche et fin du partenariat

L'ensemble de la recherche doctorale a été achevé à l'automne 2021 et les résultats ont été présentés pour un ultime échange devant le comité de pilotage du partenariat. La thèse initialement prévue pour être défendue au printemps 2022 a dû être repoussée à l'automne pour des questions d'opportunité. Comme prévu le partenariat a pris fin en septembre 2021. À travers cette opération de mécénat, nous avons contribué à l'effort de recherche dans l'objectif d'améliorer les connaissances sur le gouvernement des entreprises en faveur d'une finance toujours plus responsable.



L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2021

Principes, organisation et périmètre

.....
Exercice du droit de vote

.....
Taux d'approbation

.....
Nos 8 domaines d'analyse des résolutions

L'exercice des droits de vote attachés aux entreprises en portefeuilles (OPC dont FCPE) est un levier essentiel de notre démarche d'investisseur responsable pour mettre en avant nos convictions ESG et défendre les intérêts des parties prenantes.

Nos principes d'actionnaire **vigilant**



OFI Asset Management attache une grande importance aux principes suivants :

- La **bonne organisation des Assemblées Générales** dont les délais et les procédures choisies permettent l'exercice des droits de vote dans les meilleures conditions ;
- L'**accessibilité aux informations** nécessaires à la participation et surtout à la préparation des Assemblées ;
- La **qualité des informations** fournies par les sociétés dans leurs rapports annuels, les documents de référence et les documents de synthèse joints à l'avis de convocation publié avec les libellés exacts des résolutions, les rapports des Commissaires aux Comptes et tout autre document nécessaire, particulièrement les informations sociales, environnementales et sociétales.

Avant toute prise de décision par les actionnaires, les Conseils d'Administration ou de Surveillance doivent justifier la cohérence de leurs choix au vu de la situation et de la stratégie de la société.

Par conséquent, il est souhaitable que la direction présente ses résolutions avec un exposé des motifs afin que les actionnaires puissent **appréhender plus clairement l'enjeu de chaque vote**. Dans le cas contraire, un vote négatif pourra être émis.

Dans le cadre des Assemblées Générales, sur tous les domaines traités par la politique de vote, la société de gestion peut juger nécessaire :

- De **dialoguer** avec le Conseil de la société ou tout membre de la Direction ;
- De poser une ou plusieurs **questions** écrites ;
- D'**agir** avec d'autres actionnaires dans le but de demander une modification de l'ordre du jour ou de déposer une résolution à soumettre au vote des actionnaires ;
- D'ajouter un malus sur la notation ESG en cas de manquement(s) dans la gouvernance de la société à la suite de son Assemblée Générale, ou dans le cas où un vote contestataire a été exercé plusieurs années de suite sans amélioration notable de la part de la société.

Une organisation méthodique pour exercer notre vote



Au sein d'OFI AM, l'organisation mise en place repose sur une collaboration étroite entre l'équipe d'analystes ISR, les gérants et le middle office. La politique d'engagement actionnarial et de vote est validée par le Comité Exécutif d'OFI AM après présentation en **Comité de Finance Responsable** (CFR)^①.

Sur la base de la politique de vote propre à OFI AM, la société **Proxinvest** émet des recommandations de vote. OFI AM garde la liberté d'arbitrer toute décision de vote finale et d'en informer Proxinvest qui est chargée d'enregistrer les votes finaux dans les plateformes de vote. Ainsi, Proxinvest transmet l'ensemble des consignes de votes aux analystes ISR et gérants d'OFI AM pour validation.

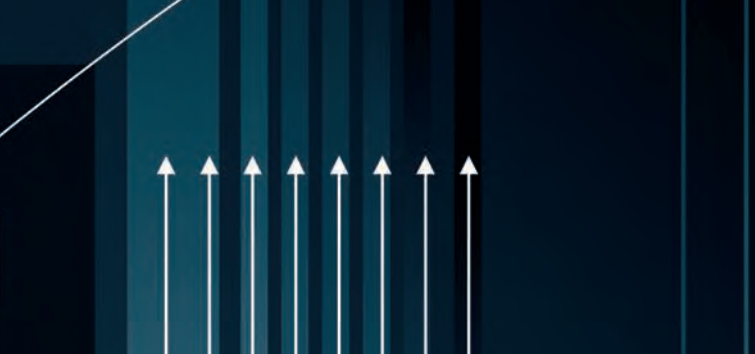
Dans certains cas particuliers, en fonction de la situation de la société et de son contexte, pour une ou plusieurs résolutions, les orientations prédéfinies par la politique de vote standard peuvent apparaître non satisfaisantes. Dans ce cas, les orientations de vote sont prises en concertation avec le directeur de la gestion, les gérants

des fonds et l'analyste chargé de suivre l'Assemblée Générale. Les consignes de vote sont ensuite envoyées à Proxinvest pour saisie sur les plateformes d'exécution des votes. L'analyse des résolutions à caractère social et environnemental peut être agrémentée d'une analyse complémentaire interne des analystes ISR pour refléter la position propre de la société de gestion.

La société de gestion veille au traitement équitable de tous les actionnaires en respectant parfaitement les réglementations sur l'organisation des assemblées générales et les codes de gouvernance locaux. Les droits de vote sont exercés selon les principes définis dans la « **Politique d'engagement actionnarial et de vote** », qui est disponible sur le site www.ofi-am.fr

En 2021, OFI AM n'a pas détecté de situation de conflit d'intérêt dans l'exercice des droits de vote. Il n'y a eu qu'une seule situation pour laquelle nous avons eu à déroger à notre politique de vote, représentant moins de 0,1 % de nos votes.

^① Le Comité de Finance Responsable se veut être un organe transverse décisionnel et d'arbitrage sur la stratégie ISR. Il est le référent du COMEX sur les sujets liés à l'ISR.



Un périmètre précis pour **agir le plus efficacement possible**



La politique de vote concerne les émetteurs présents dans les OPC dont les Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) et les mandats gérés par OFI AM, lorsque le client délègue à OFI AM l'implémentation de celle-ci.

L'exercice des droits de vote étant réalisé afin d'agir au mieux des intérêts des investisseurs, OFI AM exerce les droits de vote attachés aux actions détenues dans tous les portefeuilles gérés par OFI AM. La société

de gestion a donc une approche de « best effort » pour l'exercice du vote sous réserve des dispositifs réglementaires et des contraintes techniques imposées par les marchés et les dépositaires.

La politique de vote s'applique à tous les portefeuilles actions et convertibles dont la gestion financière est assurée par OFI AM à l'exception de certains fonds dédiés lorsque qu'une politique spécifique a été définie et mise en place à la demande du client.

Au sein d'OFI AM, l'organisation mise en place repose sur une collaboration étroite entre l'équipe d'analystes ISR, les gérants et le middle office. L'exercice des droits de vote s'effectue soit en participant à l'Assemblée Générale, soit en votant par correspondance, soit en donnant pouvoir avec des orientations de vote prédéfinies.

LES PRINCIPES

de notre politique d'engagement actionnarial
et de vote

- 1 Respect des actionnaires minoritaires
.....
- 2 Intégrité, continuité, transparence des comptes
.....
- 3 Indépendance, compétence, diversité du conseil et
séparation des fonctions de contrôle et de gestion
.....
- 4 Transparence, durabilité, équité de la politique de
rémunération des dirigeants
.....
- 5 Gestion appropriée et équitable des fonds propres
.....
- 6 Intérêt stratégique et motivation des opérations
de fusions, acquisitions, scissions et cessions d'actifs
.....
- 7 Transparence des décisions de gestion
.....
- 8 Transparence, cohérence et intérêt stratégique
des décisions relatives à des enjeux
environnementaux et sociaux

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

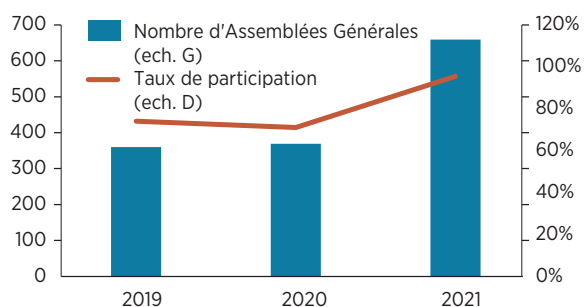
659 c'est le nombre d'Assemblées Générales dans lesquelles nous avons exercé les droits de vote en 2021, contre 369 en 2020 et 360 en 2019.

Cette forte augmentation du nombre d'Assemblées Générales auxquelles OFI AM a exercé son droit de vote s'explique par l'élargissement du périmètre de vote en janvier 2021. En outre, pour la première année, un vote a été exercé sur les actions internationales de sociétés dont le siège est situé hors Europe, sur lesquelles nous ne votions pas systématiquement les années précédentes.

Notre taux de participation aux assemblées s'est élevé à 95,5 % du nombre total de sociétés détenues (690) par les OPC (dont les FCPE et les mandats gérés par OFI AM). Au regard du périmètre de vote retenu et précédemment défini, notre taux de participation a été de 71 % en 2020 et de 74 % en 2019.

À titre de comparaison, le dernier rapport de l'AFG portant sur l'« Exercice des droits de vote par les sociétés de gestion en 2021 » mentionnait que « Au global, les SGP exercent effectivement leurs droits de vote pour 80 % de leurs actions cotées en portefeuille ».

Évolution de la participation aux Assemblées Générales



Source : OFI AM

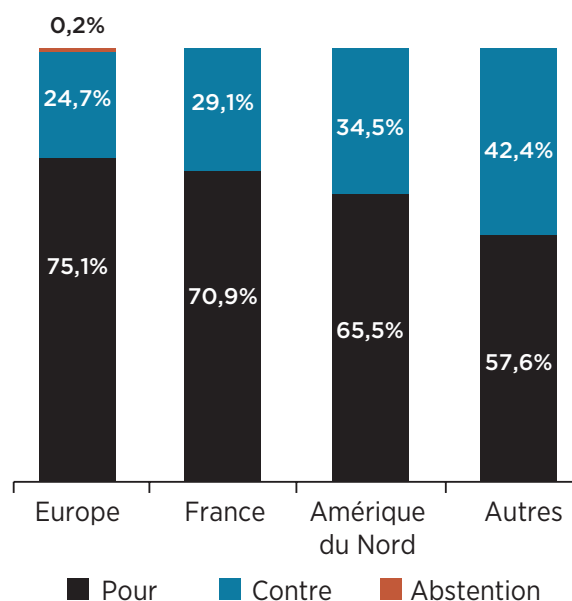
TAUX D'APPROBATION

70,6% c'est le taux d'approbation par rapport à l'ensemble des résolutions présentées, il est légèrement inférieur à celui des années précédentes (72,3 % en 2020 et 72,9 % en 2019).

Ce taux est à comparer au taux moyen d'approbation des sociétés de gestion françaises qui s'est élevé à 80 % en 2021⁽¹⁾. Nous nous sommes opposés ou abstenus de manière significative sur certains sujets tels que la rémunération des mandataires sociaux (à hauteur de 53,2 %).

En 2021, les Assemblées Générales pour lesquelles OFI AM a exercé son vote étaient à 67 % localisées en Europe (dont 21 % en France), à 16 % dans les pays d'Amérique du Nord et à 17 % dans le reste du monde.

Nombre de résolutions par zone géographique



Source : OFI AM

En 2021, le taux d'opposition a augmenté sur l'ensemble des zones géographiques. Cela peut s'expliquer par une plus forte contestation des résolutions liées à l'affectation du résultat, aux rémunérations et aux opérations financières liées à la Covid-19. De plus, en 2021, notre politique a renforcé ses exigences sur des sujets comme la diversité au sein des Conseils, ou encore le lien entre la performance extra-financière et la rémunération variable des dirigeants, ce qui explique une opposition marquée. Le passage d'un périmètre de vote européen à un périmètre de vote international explique aussi la hausse du vote contestataire.

⁽¹⁾ Source AFG : échantillon de 71 sociétés de gestion de portefeuille françaises.

Nos 8 domaines d'analyse des résolutions



Dans le cadre de la préparation des Assemblées Générales et de la définition de nos orientations de vote, conformément à l'esprit des règlements de l'AMF, nous avons regroupé les résolutions présentées au vote et analysées en 8 domaines.

RÉSOLUTIONS RELATIVES AU DOMAINE 1

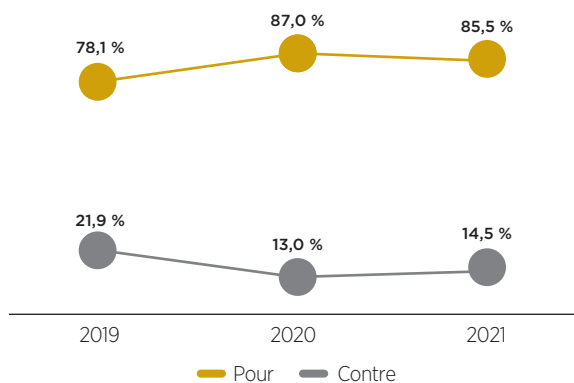
Société, droits des actionnaires, statuts

Principaux motifs d'opposition

- Non-respect du principe « une action = une voix »
- Entrave à tout accès à l'information et à l'Assemblée Générale
- Adoption de la structure d'une SCA (Société en Commandite par Actions)

- Introduction d'une limitation de droits de vote
- Modification des statuts autorisant la création d'actions de préférence ou toute valeur mobilière ne respectant pas les principes d'égalité et de proportionnalité
- Abandon du principe de neutralité des organes de direction en période d'offre publique

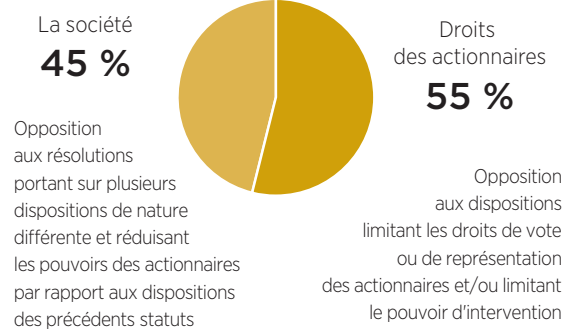
Évolution de l'orientation du vote du domaine 1



Source : OFI AM

Thèmes des votes d'opposition et d'abstention

Société, droits des actionnaires, statuts



Source : OFI AM

RÉSOLUTIONS RELATIVES AU DOMAINE 2

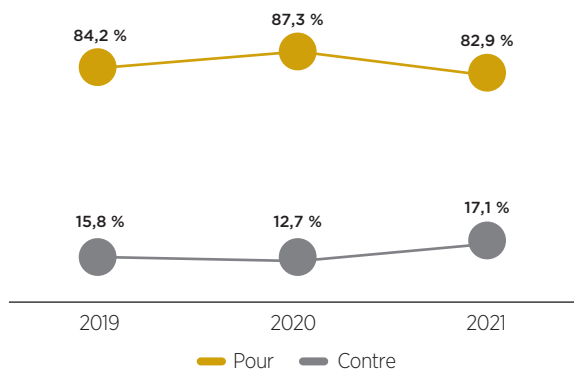
Comptes et affectation des résultats de l'exercice

Principaux motifs d'opposition

- Manquements dans la présentation des comptes et carence d'informations
- Observations significatives de la part des Commissaires aux Comptes
- Absence de rapport spécial pour toute convention réglementée

- Pour toute convention réglementée, absence de lisibilité, d'exhaustivité, de transparence, d'équité et impact négatif dans l'intérêt de l'actionnaire
- Quitus sauf si obligation légale
- Politique de distribution non alignée avec la stratégie et les perspectives de l'entreprise et compromettant son avenir

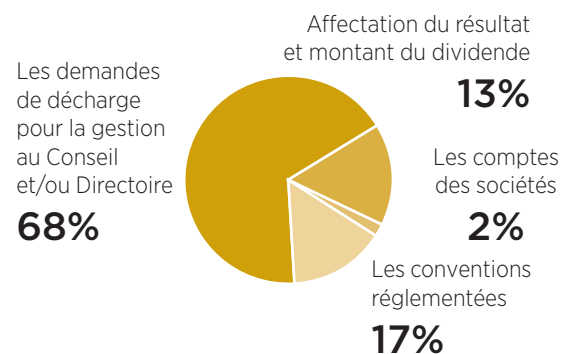
Évolution de l'orientation du vote du domaine 2



Source : OFI AM

Thèmes des votes d'opposition et d'abstention

Comptes et affectation des résultats



Source : OFI AM

RÉSOLUTIONS RELATIVES AU **DOMAINE 3**

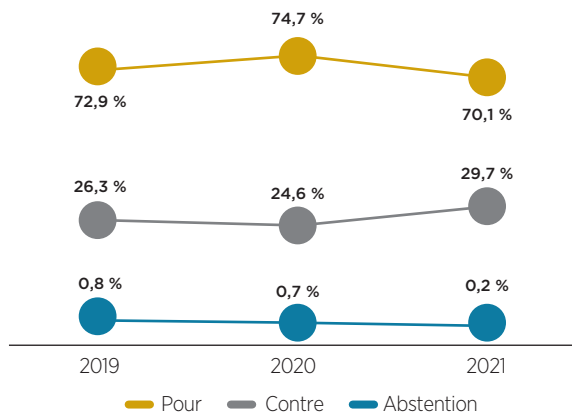
Gouvernement d'entreprise

Principaux motifs d'opposition

- Manque d'indépendance des membres du Conseil et des Comités spécialisés
- Déséquilibre au sein du Conseil en termes de genre, nombre et compétence
- Cumul excessif de mandats

- Manquements liés à la nomination des membres du Conseil
- Manquements liés au fonctionnement du Conseil
- Manque d'indépendance des Commissaires aux Comptes : existence de conflits d'intérêt, ancienneté supérieure à 12 ans

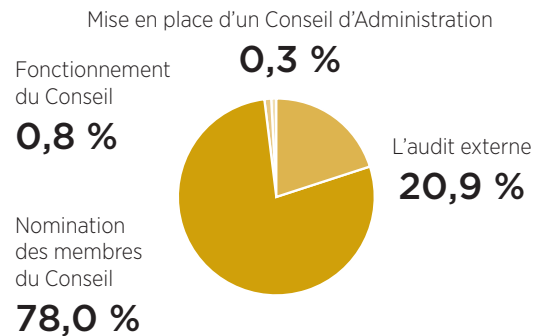
Évolution de l'orientation du vote du domaine 3



Source : OFI AM

Thèmes des votes d'opposition et d'abstention

Gouvernement d'entreprise



Source : OFI AM

RÉSOLUTIONS RELATIVES AU **DOMAINE 4**

Éléments de rémunération

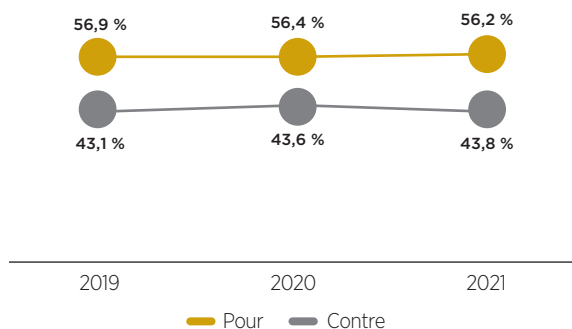
Principaux motifs d'opposition

- Non-cohérence entre la rémunération des administrateurs et la taille, la capitalisation boursière, le nombre de sièges et le nombre de comités spécialisés
- Rémunération des dirigeants « socialement » non acceptable
- Absence de critères extra-financiers dans la rémunération variable

- Absence ou manque de transparence sur les critères d'attribution de la part variable des rémunérations
- Régimes excessifs de retraite « surcomplémentaire »
- Indemnités excessives de départ et de non-concurrence
- Absence ou manque de transparence sur les critères d'attribution d'options, d'actions gratuites... aux dirigeants et salariés

Le taux d'opposition est à comparer à un taux moyen de 38 % en 2021 pour les sociétés de gestion françaises. Le niveau d'opposition est plus élevé dans les pays d'Amérique du Nord et d'Asie. En effet, les politiques de rémunération de ces pays ne sont pas alignées avec les performances de l'entreprise.

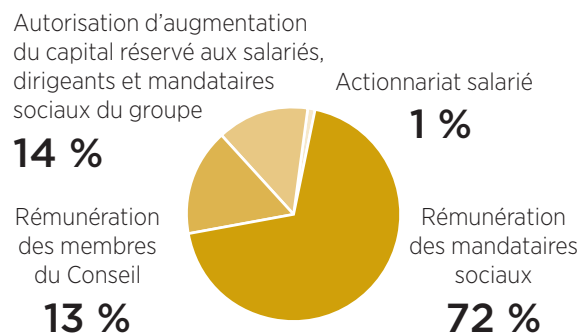
Évolution de l'orientation du vote du domaine 4



Source : OFI AM

Thèmes des votes d'opposition et d'abstention

Éléments de rémunération



Source : OFI AM

RÉSOLUTIONS RELATIVES AU DOMAINE 5

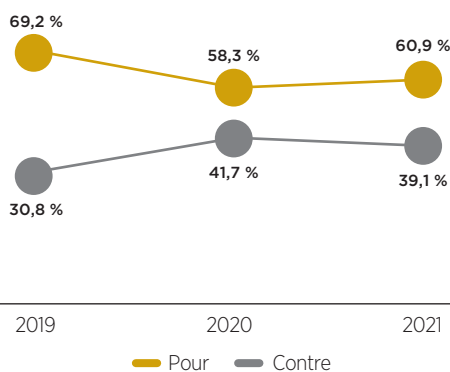
Structure du capital et financement des activités de la société

Principaux motifs d'opposition

- Toute décision relative à des modifications de capital contraires à l'intérêt long terme de l'entreprise, de ses salariés et des actionnaires
- Toute émission de titres donnant accès au capital avec des droits différents sauf si le contexte économique et/ou financier le justifie
- Émission de titres avec droit préférentiel de souscription (DPS) au-delà d'une dilution potentielle de 50 % du capital

- Émission de titres sans droit préférentiel de souscription (DPS) au-delà d'une dilution potentielle de 10 % du capital
- Placements privés ou émissions de titres réservés à des tiers sauf si raison explicite
- Tout programme de rachats de titres s'il est trop coûteux, sans cohérence avec la structure financière et remet en cause le principe d'égalité entre les actionnaires

Évolution de l'orientation du vote du domaine 5



Source : OFI AM

Thèmes des votes d'opposition et d'abstention

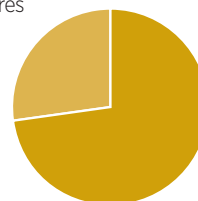
Structure du capital et financement des activités de la société

La gestion du capital et des fonds propres

27 %

Autorisation d'émissions de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital

73 %



Source : OFI AM

RÉSOLUTIONS RELATIVES AU DOMAINE 6

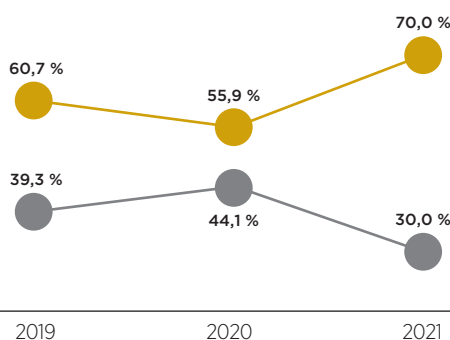
Fusions, acquisitions, scissions et cessions d'actifs

Principaux motifs d'opposition

- Non respect du principe de neutralité des organes de gouvernance en période d'offre publique

- Mesures anti-OPA
- En cas de cessions significatives, absence de consultation et d'autorisation préalables des actionnaires

Évolution de l'orientation du vote du domaine 6



Source : OFI AM

Thèmes des votes d'opposition et d'abstention

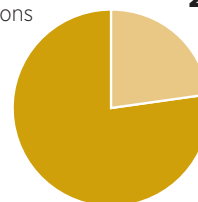
Fusions, acquisitions, scissions et cessions d'actifs

Les opérations de fusions/acquisitions cession d'actifs

77 %

Les dispositions anti-OPA

23 %



Source : OFI AM

RÉSOLUTIONS RELATIVES AU DOMAINE 7

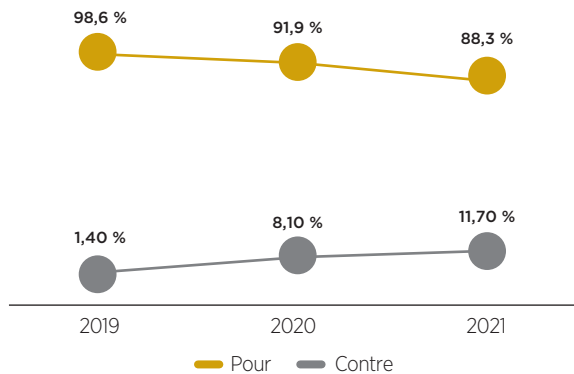
Décisions de gestion

Principaux motifs d'opposition

- Les demandes de pouvoirs ou de mandats

- Les demandes d'opérations comptables et financières particulières

Évolution de l'orientation du vote du domaine 7



Source : OFI AM

Ces résolutions font, dans la quasi-totalité des cas, l'objet d'un vote positif, à l'exception rare d'un contexte de crise de gouvernance aiguë entre les actionnaires minoritaires, d'une part, et les mandataires sociaux et le Conseil d'Administration, d'autre part.

Les votes d'opposition ont concerné essentiellement des demandes de pouvoir et mandats spécifiques accordés aux mandataires sociaux et au Conseil d'Administration.

RÉSOLUTIONS RELATIVES AU DOMAINE 8

Enjeux Environnementaux et Sociaux

En 2021, 167 votes ont concerné des initiatives RSE, contre 25 en 2020.

Si ce domaine de vote est encore émergent en Europe, il progresse sensiblement aux États-Unis.

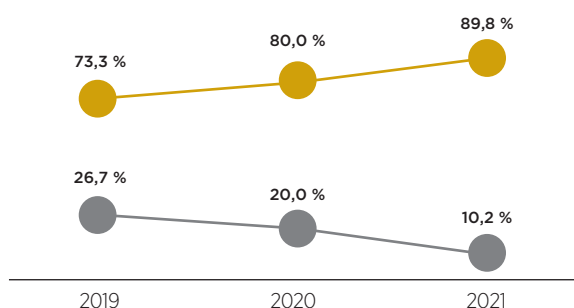
D'après l'AFG, ces résolutions y représentaient plus de 6 % des votes en 2021. Les conditions de détention nécessaires au dépôt des résolutions d'actionnaires y sont moins restrictives qu'en Europe et en particulier en France. La plupart de ces dépôts de résolutions portent sur des sujets environnementaux : exigence d'une plus grande transparence sur les risques environnementaux, fixation d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, demande d'intégration dans la stratégie des entreprises du risque carbone... Toutefois, contrairement à la France, les résolutions externes ne sont pas contraignantes en Amérique du Nord ce qui explique un taux favorable élevé.

Le vote est favorable sauf si l'objet de la demande et sa mise en œuvre mettent la société ou ses parties prenantes dans une situation controversée. OFI AM apprécie un niveau de disponibilité d'information suffisant afin d'apprécier la pertinence de la résolution et de sa cohérence avec sa politique ISR.

La société de gestion vote contre tout financement de parti politique y compris dans les pays où les donations aux partis politiques ou à tout groupe d'intérêt lié à des partis politiques sont encadrées.

OFI AM est favorable à l'introduction d'un vote régulier sur les ambitions climatiques ou sur un reporting climat des émetteurs. Toutefois, la société de gestion s'est réservée la possibilité de s'opposer à un « Say on Climate » insuffisamment exigeant pour limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C (idéalement 1,5°C).

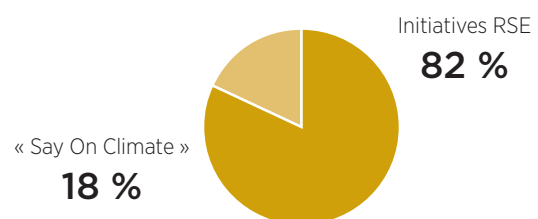
Évolution de l'orientation du vote du domaine 8



Source : OFI AM

Thèmes des votes d'opposition et d'abstention

Enjeux environnementaux et sociaux



Source : OFI AM

ANNEXES

Engagements par fonds en 2021 sur l'ensemble de la
gamme Responsible Solutions et les fonds dédiés ISR

.....

Engagements par fonds en 2021

Gamme Responsible Solutions et fonds dédiés ISR



	INDITEX	ING	ITM ENTREPRISES	MICHELIN	MTU AERO ENGINES HOLDING AG	ORPEA	PRIMARY HEALTH PROPERTIES
OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE	S	G		E		S	
OFI RS PRUDENT	S	G		E	ESG	S	
OFI RS ÉQUILIBRE	S	G		E	ESG	S	
OFI RS DYNAMIQUE	S	G		E	ESG	S	
OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE	S						
OFI RS EURO HIGH YIELD							
OFI RS EURO INVESTMENT GRADE 2023		G	G			S	
OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE		G	G			S	
OFI RS LIQUIDITÉS		G	G			S	
OFI RS MONÉTAIRE		G	G	E		S	
OFI RS MONÉTAIRE COURT TERME		G	G			S	
OFI FUND - RS ACT4 POSITIVE ECONOMY				E		S	
OFI FUND - RS ACT4 SOCIAL IMPACT	S			E			
OFI FUND - RS GLOBAL CONVERTIBLE BOND					ESG		
OFI INVEST - RS GLOBAL EMERGING EQUITY							
OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO CREDIT SHORT TERM		G	G			S	
OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY	S	G		E		S	
OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY SMART BETA	S	G		E	ESG	S	
OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND				E	ESG		ESG
SSP OFI RS GLOBAL EMERGING DEBT							
MAIF IMPACT SOCIAL	S			E			
MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE					ESG		ESG

	UNILEVER	SAVENCIA	SBM OFFSHORE	SCOR	SHOP APOTHEKE	SIKA	SODEXO	STEICO SE	TOTAL	VF CORP	VIVENDI	WAL MART
							E		EG		ESG	
									EG	E	ESG	
									EG	E	ESG	
									EG		ESG	
ES												
										E	ESG	
									EG	E	ESG	
	ESG										ESG	
	ESG										ESG	
	ESG										ESG	
ES							ESG					
ES						ESG						
									EG			
												E
									EG			
							E		EG		ESG	
		ESG	G				E				ESG	
				ESG	ESG				EG			
ES						ESG						
					ESG	ESG			EG			



Une équipe indépendante et dédiée à l'analyse et l'engagement.



@ISRbyOFI

- 1** Luisa FLOREZ • *Directrice des recherches en finance responsable*
- 2** Valérie DEMEURE • *Coordinatrice analyse ESG*
- 3** Sining ZHANG • *Analyse ISR*
- 4** Lionel HEURTIN • *Analyse ISR*
- 5** Dorothée LAFFITTE • *Analyse ISR*
- 6** Marie ROYER • *Analyse ISR*
- 7** Pauline PAPILLON • *Analyse ISR*
- 8** Yann FERRAT • *Responsable de la modélisation quantitative ESG*
- 9** Benoît TANGUY • *Analyste quantitatif ISR*
- 10** Anastasiia KASHTANOVA • *Analyste quantitative ISR*
- 11** Eric VAN LA BECK • *Senior advisor ISR*

Suivez-nous !



Retrouvez les publications sur notre site www.ofi-am.fr

LES SOCIÉTÉS DU GROUPE OFI



LES PARTICIPATIONS



Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Ce document à caractère d'information est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF.

Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. OFI Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web

et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas qu'OFI Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou qu'OFI Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Photos : Shutterstock.com / OFI AM. Achievé de rédiger le 20/06/2022.
OFI AM : 22 rue Vernier 75017 Paris • + 33 (0)1 40 68 17 17 • contact@ofi-am.fr

OFI ASSET MANAGEMENT • Société de gestion de portefeuille • RCS Paris 384 940 342 • Agrément N° GP 92-12
S.A. à Conseil d'Administration au capital de 42 000 000 euros • APE 6630Z • FR 51384940342



Le monde de **demain**
ne se fera pas **sans vous**

*Parce que l'ISR
vous donne le moyen d'agir
aujourd'hui pour demain*



**INVESTISSEZ
VOTRE FUTUR**